LE PIONNIER DU VERCORS

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS

GÈVE 1944

N° 30
nouvelle série

AVRIL 1980
TRIMESTRIEL

« La différence entre un Combattant et un Combattant volontaire, c'est que le Combattant Volontaire ne se démobilise jamais. »

Général KŒNIG.

SOMMAIRE n° 30 - nouvelle série

Editorial	*Page*	*1*
Vie des Sections	—	*2*
Conseil d'Administration	—	*4*
Glières - Vercors	—	*6*
Croix du Combattant Volontaire 1939-1945	—	*7*
Informations	—	*8*
Rapport moral	—	*10*
Rapport financier	—	*12*
Directives Congrès 1980	—	*13*
Le mot du chamois	—	*14*
Livres	—	*16*
A propos d'une plaque aux Barraques	—	*18*
Photos du C 3	—	*19*
Joies et peines	—	*22*
Soutien	—	*24*

ABONNEMENT ANNUEL : 20 F
PRIX DU NUMERO : 5 F

Bulletin trimestriel de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors

Reconnue d'utilité publique
par décret du 19 juillet 1952
(J.O. du 29-07-1952, page 7695)

Siège Social : PONT-EN-ROYANS (Isère)

Siège administratif :
26, rue Claude-Genin, 38100 GRENOBLE
Tél. (76) 54-44-95 - C.C.P. Grenoble 919-78 J

Eugène CHAVANT dit CLÉMENT
1894-1969
Chef Civil du Maquis du Vercors
Compagnon de la Libération
PRESIDENT-FONDATEUR

PRESIDENTS D'HONNEUR :
M. le Préfet de l'Isère
M. le Préfet de la Drôme
Général d'Armée
Marcel DESCOUR (C.R.)
Général de Corps d'Armée
Alain LE RAY (C.R.)
Général de Corps d'Armée
Roland COSTA de BEAUREGARD (C.R.)
Eugène SAMUEL

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR :
Paul BRISAC, Fernand BELLIER,
Abel DEMEURE

PRESIDENT NATIONAL :
Georges RAVINET

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Albert DARIER

Les articles parus dans ce Bulletin sont la propriété du « PIONNIER DU VERCORS » et ne peuvent être reproduits sans autorisation.

J'ai été très touché et bouleversé par la chaleur dont vous m'avez entouré dans les difficiles moments que je viens de traverser.

Je m'excuse de ne pouvoir répondre personnellement à chacun des très nombreux témoignages de sympathie et d'affection que vous m'avez adressés.

Je vous prie de trouver ici l'expression de mes remerciements les plus sincères et de ma reconnaissance, dans le souvenir de ma regrettée et très chère épouse. Merci à tous du fond du cœur.

Georges Ravinet.

EDITORIAL

Je m'adresse à vous, Chers Pionniers, dans ce premier Bulletin de l'année 1980, et lorsque celui-ci paraîtra, nous serons proches de notre Congrès. J'ose espérer et je souhaite qu'il ait une ampleur particulière.

Faisons donc un effort pour nous retrouver ensemble très nombreux dans notre grande famille, où règne la même camaraderie que jadis lors des graves événements, lorsque nous étions tous unis pour la noble cause, le droit de vivre, le droit de penser, le respect des opinions de chacun.

Nous avons été volontaires pour exprimer en actes notre foi en la Patrie. Montrons-lui que nous sommes restés fidèles à l'idéal qui nous a animés alors, et que les liens qui nous ont unis dans notre jeunesse sont encore bien solides.

Le Vercors a été un amalgame de résistants de toutes provenances géographiques, religieuses et politiques, qui n'ont pas hésité à rejoindre le Plateau pour combattre l'envahisseur.

Depuis quelques années, certains ont pris ombrage de la place attribuée à notre Association, peut-être parce qu'ils n'ont jamais rien fait pour elle. Une attitude et des accusations portées contre elle et des membres du Bureau exigeaient une réaction pour rétablir les faits. Aussi avons-nous publié une première mise au point sur des dates et des faits précis, de manière à éclairer nos camarades sur les agissements de ces personnes mal intentionnées qui souhaitaient le démantèlement de ce qui nous est cher. Le mal déjà fait risquait d'être trop conséquent pour en négliger les auteurs.

Nous prétendons que notre Association est seule représentative de la Résistance du Vercors, par celui qui l'a fondée, le nombre et surtout la qualité de ses membres, par ceux qui l'ont fait vivre et prospérer depuis trente-cinq ans, par le respect et la considération dont elle jouit.

Nous avons suivi, et nous continuerons de suivre la ligne de conduite tracée par nos patrons et nous avons toujours à notre charge le respect et la défense de ce qui fut notre idéal. Ce sont des obligations et une très lourde tâche auxquelles nous ne pouvons nous dérober, et bien entendu sans aucune arrière-pensée de profit ou d'honneur personnel, qui seraient indécents.

Soyons confiants pour l'avenir : les causes justes sont les seules défendables.

Chers camarades, l'occasion va se présenter une fois de plus de montrer notre cohésion et notre fraternité.

Rendez-vous donc, mes chers amis, au dimanche 4 mai pour notre Congrès de La Chapelle et Vassieux.

Le Président National,
Georges RAVINET.

vie des sections

VALENCE

Réunion du 21 septembre 1979. — De nombreux camarades s'étaient excusés par suite de leur état de santé ou de leurs occupations : Bichon, Coulet, Bouclier, Pélerin, Célérien, Féreyre, Archinard, Raillon, Coursange et Bonifacy. Etaient présents : Biossat, Vergier, Félix, Danjou, Traversaz, Blanchard, Bos, Odeyer, Bécheras, Martel, Julien, Fourel, Manoury.

Après avoir ouvert la séance à 19 heures, le Président Manoury fait le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre à Grenoble, qui paraîtra au prochain bulletin.

La discussion porte ensuite sur la cérémonie anniversaire de La Rochette qui aura lieu le dimanche 30 septembre, à 11 heures.

La séance est levée à 23 heures.

Pour ne pas perdre les bonnes habitudes, nous étions réunis nombreux cette année (ces dames étaient de la partie). Les Rois ont été tirés. Ambiance agréable, pogne excellente, comme il se doit, accompagnée d'un bon petit vin. Notre Président en fut le roi, et la reine Mme Gélas, épouse de notre regretté René. Il y avait quelques absents, malades, heureusement sans gravité.

C'est à une heure assez avancée que nous nous sommes séparés.

Cérémonie de La Rochette. — De très nombreux camarades étaient présents à cette cérémonie anniversaire du 30 septembre. M. le Maire de La Rochette et plusieurs conseillers municipaux avaient tenu à y assister et de nombreuses dames étaient présentes également.

Après l'appel des morts, M. le Maire déposait une gerbe avec le Président Manoury. Ensuite, était observée une minute de silence.

Après la cérémonie, la municipalité offrait un apéritif d'honneur, dont elle fut vivement remerciée par le Président Manoury.

Décès. — Samedi 29 décembre, avaient lieu les funérailles de la sœur de notre camarade Marcel Coulet de Valence, à l'Eglise Sainte-Thérèse. Une délégation de Pionniers avec Jean Blanchard, Jean Danjou, Marc Coursange, Fernand Vergier, accompagnait le Président Manoury pour marquer leur sympathie à leur camarade.

VILLARD-DE-LANS - RENCUREL SAINT-JULIEN-EN-VERCORS SAINT-MARTIN-EN-VERCORS

Sébastiani signale que les cotisations 1980 ont été encaissées dans les meilleurs délais, grâce au concours efficace de deux trésoriers adjoints : Cattoz Alexandre et Répellin Ernest. Le Trésorier les remercie bien vivement, et aussi tous les cotisants pour leur empressement.

Merci également à Madame Noaro, responsable des vingt-quatre membres de Rencurel ; à Marcel Répellin, responsable de Saint-Julien et Alfred Roche pour Saint-Martin.

Nos remerciements vont enfin aux quatorze abonnés « Hors Pionniers » qui apportent un soutien efficace au bulletin et espérons que d'autres suivront.

Le Bureau et tous les membres de la section, fiers de leur « Bulletin », disent toute leur gratitude, pour son inlassable dévouement, à leur grand ami et rédacteur Albert Darier.

Notre ami Gaston Pfeffer, Secrétaire général de la Mairie de Villard-de-Lans pendant vingt-huit ans quitte la vie active professionnelle. A cette occasion, le Président Tony, le Bureau et tous les Pionniers se font un plaisir de lui souhaiter une longue et paisible retraite, au sein de sa famille. Nous espérons qu'il pourra longtemps continuer ses passionnantes promenades dans la forêt qu'il aime tant, avec notre ami Fred...

Une forte délégation de notre section profondément attristée, s'est rendue à Grenoble le 25 février aux obsèques de Mme Madeleine Ravinet, épouse de notre Président national. Nous garderons tous un souvenir impérissable de Mme Ravinet, toujours dévouée à la cause des Pionniers. Que notre Président national trouve ici notre sincère et chaleureuse sympathie dans la terrible épreuve qu'il traverse.

ROMANS - BOURG-DE-PÉAGE

Témoignages de Reconnaissance. — Mardi 11 décembre 1979,, la section de Romans-Bourg-de-Péage a organisé une cérémonie intime pour remettre les Témoignages de Reconnaissance décernés à Mme et M. Félix Barbier, ainsi qu'aux Docteurs Morel et Lafaury.

Avant la remise des diplômes, le colonel Bouchier, Président de la section, devait préciser que ce Témoignage avait été créé afin de reconnaître officiellement des services très importants rendus à l'Organisation de Résistance du Vercors ou à ses maquisards pendant l'occupation. S'adressant aux récipiendaires, il rappelait les mérites éminents qu'ils s'étaient acquis en soignant et cachant de nombreux maquisards blessés à l'hôpital de Romans, au péril de leur liberté et même de leur vie, en soulignant que leur action courageuse ne s'était pas limitée aux Résistants du Vercors.

Après la remise des diplômes, le Docteur Morel et le Docteur Lafaury faisaient part du plaisir qu'ils ressentaient en recevant ce témoignage. Le Docteur Morel soulignait

également les mérites particuliers que s'étaient acquis Mme et M. Barbier, qui, cachant chez eux des blessés, avaient pris des risques infiniment plus importants que lui-même. Le Docteur Lafaury devait aussi préciser que la déontologie médicale faisait obligation au médecin de soigner tous les blessés sans distinction et qu'il n'avait donc fait que son devoir de médecin. A nos yeux, cependant, le respect de la déontologie médicale par les Docteurs Morel et Lafaury n'enlève rien aux mérites qu'ils se sont acquis auprès de la Résistance, car il nous a été malheureusement donné de constater souvent, au cours de cette période tragique que fut l'occupation, que de mauvais médecins n'avaient pas hésité à livrer des maquisards à la milice ou à la gestapo au lieu de les soigner.

Tirage des Rois. — Les Pionniers de la section de Romans-Bourg-de-Péage se sont retrouvés comme chaque année à la même époque, pour renouer avec le traditionnel « Tirage des Rois », auquel ils ont invité, comme d'habitude, leurs camarades de l'ANACR avec leur Président Marcel Vallon et leur Président départemental Desvignes. Cette fête amicale et familiale, à laquelle s'étaient jointes nos épouses, nous a permis de retrouver l'esprit de camaraderie créé en d'autres temps et d'autres circonstances qui affirme, si besoin était, l'esprit de la Résistance. Loulou Bouchier, notre Président, prononça quelques mots de bienvenue et en profita pour évoquer ce que serait le Mémorial de la Résistance qui doit être érigé boulevard Gambetta à Romans.

Que sera-t-il ? Il sera constitué par un bloc de pierre brute de 8 tonnes que notre camarade Fernand Rossetti est allé récupérer en Ardèche. Il portera une inscription simple, du genre « Paix et Liberté ». Situé à l'entrée de l'avenue du Maquis, face au Vercors, en bordure de la route nationale Grenoble-Valence, il rappellera aux générations futures que nombreux furent ceux qui résistèrent sur cette terre dauphinoise ; que beaucoup firent le sacrifice de leur vie, que d'autres furent déportés, torturés et que les survivants ont voulu témoigner, par la mise en place de ce Mémorial de la Résistance, ce que l'Esprit de Résistance a pu engendrer de **pureté**, de **désintéressement**, d'**honneur** et de **générosité.**

Car ce Mémorial ne sera pas un Monument aux Morts, mais un Mémorial destiné à rendre un éclatant hommage aux Résistants morts ou vivants.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 15 MARS 1980

Présents : Ravinet, Dentella, Bouchier, Rose, Manoury, Blanchard, Benmati, Mucel, Darier, Laurent, Champon, Valette, Daspres, Rangheard, Buchholtzer, Bellot, Cocat, François Louis, Barnier, Répellin Maurice, Gervasoni, Sébastiani, Lambert.

Excusés : Dreveton, Guillet, Seyve, Jarrand, Croibier-Muscat (présent le matin au B.N.), Rossetti Fernand, Gaillard, Dr Victor.

Auditeurs : Chabert, Veilleux.

La séance est ouverte par le Président Ravinet, à 14 heures.

P.V. des réunions des 15-9 et 15-12-1979. — Ces comptes rendus ayant paru dans les précédents bulletins sont adoptés à l'unanimité.

Situation financière. — Le Trésorier distribue à tous les présents une copie du rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale sur les comptes de 1979. Aucune observation n'est faite sur ce rapport. A noter que le Bureau National avait convenu dans sa réunion du matin que ces comptes seraient vérifiés et visés par A. Benmati lequel pourrait s'adjoindre éventuellement d'autres camarades. Le Trésorier donne également une situation financière à fin février qui traduit les premières rentrées de cotisations 1980.

Le Secrétaire confirme la réception, au 15 mars, de 438 cotisations. Il informe ensuite le Conseil de l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement par les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Isère pour 1980, ainsi qu'une subvention spéciale de la Drôme pour les frais de plaquette du 35e anniversaire.

Activités. — Le Secrétaire évoque la cérémonie anniversaire de la mort d'Eugène Chavant, le 27 janvier. Il donne ensuite un compte rendu de la réunion tenue le même jour entre le Bureau de l'Association des Rescapés du Plateau des Glières et le Bureau des Pionniers du Vercors. Ce compte rendu paraît dans le présent bulletin. Le Conseil regrette tout de même à ce sujet l'attitude du « D.L. » qui avait « oublié » de le faire paraître dans les éditions de la Drôme et de l'Isère. La prochaine réunion des deux Bureaux a été fixée au dimanche 11 mai, cependant les Pionniers sont invités à se rendre le plus nombreux possible aux cérémonies des Glières qui auront lieu le 30 mars.

Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. — Le Secrétaire donne connaissance au Conseil d'une information transmise au Président Ravinet, selon laquelle J. La Picirella a écrit à M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants à Paris, pour protester sur l'existence d'une plaque commémorative aux Barraques en Vercors, sur le fait qu'il y aurait dans les Cimetières de Saint-Nizier et Vassieux des tombes portant la mention « inconnu » sous lesquelles il n'y aurait pas de corps, enfin sur l'existence de troncs à ces deux Cimetières.

Une entrevue, demandée par M. Lotroïcq, Directeur Interdépartemental à Grenoble, et à laquelle ont assisté le Président G. Ravinet, A. Benmati, A. Croibier-Muscat et A. Darier, a permis de préciser la position de l'Association sur cette lettre et sur les faits qu'elle évoque.

Au cours de la discussion qui est ouverte, le Conseil constate d'abord la volonté délibérée de La Picirella de porter préjudice à notre Association dans toutes les directions et par tous les moyens, même les plus mesquins et les plus ridicules, dans le but aussi de se rendre intéressant.

Cette attitude est jugée par le Conseil comme il se doit. En ce qui concerne les faits qu'il a exposés à M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le Président Ravinet adressera une lettre à M. Lotroïcq, Directeur interdépartemental à Grenoble, ainsi qu'à M. Bonnet, Directeur interdépartemental à Lyon, précisant la position de l'Association, confirmée à nouveau par le Conseil à l'unanimité.

En particulier, l'occasion sera donnée une fois de plus de bien préciser que les Cimetières de Saint-Nizier et de Vassieux sont la propriété de l'Association depuis qu'ils existent. C'est elle qui a la charge de leur entretien. Elle est aidée par les Directions interdépartementales des Anciens Combattants de Grenoble et Lyon qui lui attribuent une allocation de 8 F par tombe annuellement, ainsi qu'une aide au financement de certains travaux importants.

Le Conseil réaffirme que l'Association désire conserver cette propriété autant qu'elle le pourra, ce qui signifie qu'elle saura, le moment venu, demander à une Assemblée générale de les céder à l'Etat, lorsqu'elle ne sera plus à même de pourvoir correctement à leur entretien, à une date qui est souhaitée la plus éloignée possible.

Il est précisé également que cette propriété donne à l'Association une prérogative à laquelle elle attache beaucoup d'importance. La visite des Cimetières est libre, mais lorsque notre Association est présente, c'est elle qui reçoit les organismes, amicales, associations ou personnalités qui s'y rendent. Cela s'est passé ainsi tant pour le Général de Gaulle, le Président Coty, que pour la dernière en date, M. Jacques Chaban-Delmas.

Les interventions sur la question des troncs font apparaître encore la différence fondamentale existant entre les sommes données bénévolement à une Association comme la nôtre, et celles qui sont perçues auprès des visiteurs du musée de Vassieux, par exemple, destinées à la poche d'un particulier.

En conclusion, le Conseil se déclare persuadé que M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants saura situer à son véritable niveau la lettre de La Picirella.

Assemblée générale du 4 mai. — L'organisation matérielle du Congrès annuel se poursuit normalement et les détails sont précisés dans le présent bulletin. A la fin de la séance, et avant le dépôt de gerbe à la Cour des Fusillés, il sera procédé à la remise de son fanion à la section Ben.

A propos des élections au Conseil d'Administration, le Bureau National a demandé que soit mise à l'étude l'entrée de membres « participants ». Il y a en effet plusieurs années que ces membres, qui rappelons-le ont exactement les mêmes droits que les membres actifs, ne sont plus représentés, et il serait normal de combler cette lacune actuelle. Il reste évidemment que ce ne serait pas là un titre honorifique seulement et qu'il faut trouver des personnes qui puissent assister régulièrement aux Conseils d'Administration trimestriels.

Concours de boules. — En fonction des nombreuses dates réservées dans le mois de juin, le Conseil estime que le concours de boules devrait être reporté au mois de septembre. Il est proposé le dimanche 7 septembre. Le Président Rangheard de Lyon va essayer d'étudier la candidature de la section de Lyon pour l'organisation matérielle qui avait été prévue à Bourgoin. Il tiendra le Bureau au courant pour l'Assemblée générale.

Cérémonie de Saint-Nizier. — Elle aura lieu le dimanche 15 juin et sera cette année la cérémonie officielle, à laquelle seront invitées les autorités civiles et militaires habituelles.

Le programme d'ensemble de la journée sera légèrement modifié par suite de l'adjonction, entre Saint-Nizier et Valchevrière, d'un détour par Autrans. En effet, le Souvenir Français et les Pionniers désirent apporter un hommage aux militaires alliés, membres de l'équipage d'un avion qui s'est écrasé dans la région d'Autrans durant l'hiver 1943-44, et qui sont inhumés dans le cimetière de cette localité.

Le colonel Bouchier, Vice-Président National, Président de la section de Romans-Bourg-de-Péage, et depuis peu Délégué départemental du « Souvenir Français » de la Drôme, prendra en main les démarches, en liaison avec le colonel Tanant, Délégué du Souvenir Français pour l'Isère. Le Consul du Canada sera invité à cette cérémonie qui aura donc lieu au Cimetière d'Autrans.

L'horaire de la journée se présentera ainsi :

— **9 heures :** Début des cérémonies à Grenoble, au Mémorial de la Résistance, puis au Cours Berriat.
— **10 heures :** Saint-Nizier du Moucherotte.
— **11 heures :** Autrans.
— **12 heures :** Valchevrière. Cette dernière cérémonie, organisée comme habituellement par nos camarades de l'Hirondelle, Amicale des Anciens du 6e B.C.A., sera suivie du traditionnel pique-nique à Chalimont. La section de Villard-de-Lans y offrira un vin d'honneur.

Salle du Souvenir à Vassieux. — Cette question très importante est abordée par le Secrétaire qui fait d'abord le point des démarches entreprises jusqu'à ce jour et annonce les résultats acquis. Il s'avère que nos efforts persévérants sont maintenant couronnés de succès. Grâce au Parc du Vercors, par son Président M. Pillet, qui a bien voulu présenter cette année notre projet aux deux Conseils Généraux de la Drôme et de l'Isère, ces deux organismes ont accepté de financer la construction de notre « **Salle du Souvenir** » qui sera érigée au Cimetière de Vassieux.

En fonction des sommes mises ainsi à notre disposition, l'architecte Pierre Maillot, auteur du projet et Pionnier, a mis en route cette réalisation. Le Conseil espère qu'elle pourra s'effectuer dans les meilleures conditions de rapidité et de bonne exécution.

Le Conseil, à l'unanimité, adresse ses remerciements et sa reconnaissance au Parc du Vercors en la personne de son Président M. Pillet et aux deux Conseils Généraux pour avoir bien compris le bien-fondé et l'utilité de notre projet, et nous avoir apporté une aide appréciée à sa juste valeur par notre Association.

Place du Maquis du Vercors à Paris. — Le Secrétaire donne lecture de la dernière et récente lettre du Directeur de Cabinet de M. le Maire de Paris. Celui-ci demande au Président Ravinet de proposer une date pour l'inauguration officielle de cette place, soit au mois de juin, soit le 21 juillet.

Après discussion, cette dernière est éliminée par suite de la cérémonie de Vassieux qui aura lieu la veille, le 20 juillet.

Le Conseil décide de proposer le vendredi 20 juin.

Dans sa réponse à M. le Directeur de Cabinet, le Président demandera à être informé le plus rapidement possible de la date arrêtée définitivement. Ceci surtout pour pouvoir préparer dans les meilleures conditions le voyage collectif qui est envisagé à l'occasion de cette inauguration. Ce voyage comportera, pendant le séjour dans la capitale, plusieurs manifestations et visites, ainsi qu'une après-midi libre.

Tous les Pionniers qui sont intéressés par ce voyage de trois jours peuvent déjà le signaler au siège, qui leur adressera toutes précisions complémentaires dès qu'il sera en mesure de le faire.

Sur proposition du Président Ravinet, le Conseil est unanimement d'accord pour proposer à la Ville de Paris le Général Le Ray, l'un de nos Présidents d'Honneur, pour prononcer l'allocution, pour le Vercors, à la cérémonie d'inauguration. Cette décision sera communiquée dans la réponse à M. le Directeur de Cabinet.

Commémoration du 8 mai. — Par la décision du Gouvernement de rendre officielle la célébration de l'anniversaire du 8 mai, le Conseil estime que c'est déjà un résultat acquis, mais que les efforts doivent être poursuivis pour en faire un jour férié.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas là de demander un jour de vacances supplémentaire, mais d'engager les Associations d'Anciens Combattants, Résistants et Déportés, ainsi que la population et surtout les jeunes générations, à se souvenir et commémorer dignement par des manifestations qui soient beaucoup plus des actions que de simples cérémonies, l'anniversaire de l'écroulement du nazisme.

Prochaine réunion. — Le Conseil d'Administration et le Bureau National se réuniront pour leur prochaine séance le samedi 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Ravinet lève la séance à 17 h 30.

GLIERES - VERCORS

Nos deux Associations d'Anciens des Maquis des Glières et du Vercors entretiennent, depuis trante-cinq ans, les meilleures relations amicales. Cependant, celles-ci consistaient surtout, jusqu'ici, en participation réciproque de l'une aux cérémonies de l'autre, une ou deux fois l'an.

Il est bien certain, et le colonel Jourdan l'a parfaitement exprimé dans son « Propos » du dernier Bulletin, que les deux Associations ont toutes les raisons et tous les motifs pour avoir entre elles des liens plus étroits et des contacts plus permanents.

Elles ont ressenti, chacune, le besoin de se mieux connaître d'abord et aussi la nécessité de prendre en commun des positions ou engager des actions dans les domaines qui concernent la Résistance.

Le Conseil d'Administration des Pionniers du Vercors avait donc décidé lors de sa séance du 15 décembre 1979, de concrétiser ce désir mutuel par une invitation à se réunir, en un premier temps au niveau des deux Bureaux Nationaux.

C'est ainsi que le dimanche 27 janvier, une délégation des Glières venait à Grenoble, qui comprenait le colonel Jourdan, le Président Alphonse Métral, MM. Helfgott et Perrotin, accompagnés de Mme Tom Morel.

Nos amis avaient tenu à partir de très bonne heure de Haute-Savoie, afin d'être présents à la première manifestation de la journée qui avait lieu à 9 h 30 devant la stèle d'Eugène Chavant, pour la cérémonie annuelle dont il est rendu compte par ailleurs.

Nous nous dirigions ensuite ensemble au monument des Déportés de la Place Paul Mistral, pour la cérémonie des Rescapés d'Auschwitz.

Puis les deux Bureaux se rendaient au siège, rue Claude Genin où la réunion de travail débutait à 10 h 30. Les deux Présidents faisaient successivement les présentations. Pour les Glières, les noms déjà cités ; pour les Pionniers du Vercors le Bureau national au complet : colonel Louis Bouchier, Marin Dentella, Louis Rose, Vice-Présidents ; Albert Darier, Secrétaire ; Henri Cocat, Trésorier ; Anthelme Croibier-Muscat, Gaston Buchholtzer et Abel Benmati.

La Présidence de la réunion était confiée à l'unanimité au colonel Jourdan. La première partie de l'ordre du jour était consacrée à un tour d'horizon général sur les deux associations, leur importance, leur fonctionnement, leurs ressources, leurs travaux, leurs projets. Au cours de la conversation, chacun put apporter des renseignements, des informations et des précisions sur ces différents points.

L'heure du repas approchant rapidement, les participants se rendaient à Fontaine, au restaurant de la Cloche, où les conversations se poursuivaient dans la meilleure ambiance, tout en faisant honneur au menu.

Avant de se séparer en fin d'après-midi, et après avoir fixé la prochaine réunion au dimanche 11 mai en Haute-Savoie cette fois, un communiqué commun était élaboré, pour être transmis à la presse, résumant cette première rencontre.

Les termes du communiqué sont les suivants :

Les instances dirigeantes de l'Association des Rescapés du Plateau des Glières et de l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Vercors, expressions particulièrement représentatives de ces deux importants maquis alpins ont décidé de se rencontrer à Grenoble, le 27 janvier, afin de s'informer mutuellement sur leurs actions et confronter leur point de vue sur la situation actuelle.

Au cours d'une journée de travail qui s'est déroulée dans une atmosphère très franche et très fraternelle, furent définies les grandes orientations pouvant être prises en commun. En particulier une identité de vues s'est manifestée sur les points suivants :

- *Assurer la sauvegarde des hauts lieux où se manifesta la Résistance armée contre l'oppression nazie et ses alliés vichystes, ainsi que la protection des nécropoles dans lesquelles sont inhumés leurs camarades (Vassieux, Morette, Saint-Nizier).*
- *Informer objectivement l'opinion et en particulier la jeunesse sur les réalités de la Résistance contre toute falsification, contre l'oubli.*

Les représentants de ces Associations rappellent la signification de leur combat qui avait pour objet essentiel la reconquête des libertés fondamentales sans lesquelles une vie humaine n'a pas de sens.

Face aux crises graves qui secouent nos sociétés et le Monde, Rescapés des Glières et Pionniers du Vercors ont pris l'engagement de se rencontrer régulièrement pour unir leurs voix, pour proclamer ce qui doit être dit au nom de ceux qui sont tombés, de leurs serments passés et de leur responsabilité d'aujourd'hui, dans l'esprit et l'idéal qui ont conduit leur combat.

XIe Anniversaire de la mort d'Eugène CHAVANT

Dimanche 27 janvier, l'Association a commémoré le 11e anniversaire de la disparition de son regretté Président-Fondateur.

La cérémonie s'est déroulée à la stèle érigée à sa mémoire boulevard Maréchal-Lyautey, à proximité du parking auquel la municipalité de Grenoble a donné son nom.

Une assistance nombreuse était présente à 9 h 30 lorsque le Président Ravinet et Madame Chavant déposèrent une gerbe auprès du médaillon. Bien qu'il s'agisse là d'une manifestation à caractère intime, nous remercions M. le Député-Maire de Grenoble d'avoir tenu à se faire représenter par l'un de ses adjoints, M. Royer. De même, plusieurs Associations de Résistants et de Déportés, d'Anciens Combattants, le Souvenir Français, etc., avec leurs drapeaux et fanions, marquaient leur fidélité au souvenir du grand résistant que fut Eugène Chavant, et il est ainsi agréable de constater que chaque année l'assistance est plus nombreuse.

Nous n'omettrons pas de signaler également la présence de nos camarades des Glières, venus à Grenoble pour une réunion importante, qui partirent beaucoup plus tôt de Haute-Savoie pour être à nos côtés à la cérémonie.

L'ensemble des participants se rendit ensuite au monument des Déportés, place Paul-Mistral, pour assister à la commémoration de la Libération du camp d'Auschwitz.

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945

Comme annoncé dans le précédent bulletin, nous reproduisons in-extenso le décret fixant les conditions d'attributions de cette décoration.

DECRET N° 55-1515 DU 19 NOVEMBRE 1955

Le Président du Conseil des Ministres,

Vu la loi n° 53-69 du 4 février 1953 portant création de la Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945 ;

Sur le rapport du Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Peuvent prétendre, sur leur demande, à la Croix du Combattant Volontaire 1939-1945 :

1° Les Personnels qui, titulaires de la carte du Combattant 1939-1945 et de la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 avec l'agrafe « Engagé volontaire » telle qu'elle est définie par le décret du 11 août 1953, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ;

2° Les personnels qui, titulaires de la carte du Combattant volontaire de la Résistance telle qu'elle est définie par la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 et les règlements d'administration publique n° 50-358 du 21 mars 1950 et n° 51-550 du 5 mai 1951, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ; toutefois, cette dernière condition ne sera pas exigée des titulaires de cette carte qui remplissent l'une des conditions ci-après :

a) Ont obtenu la carte de déporté résistant ;

b) Ont reçu une blessure dûment homologuée comme blessure de guerre au cours d'actions dans la Résistance ou dans les rangs des Forces françaises libres ;

c) Ont été, pour faits de résistance ou au titre des Forces françaises libres et à une date antérieure à celle de promulgation du présent décret, cités à l'ordre avec attribution de la Croix de Guerre.

ART. 2. — A défaut de carte du combattant (1939-1945), les candidats, déjà titulaires d'une carte de combattant au titre d'une autre guerre (1914-1918, T.O.E.), pourront se prévaloir de leur qualité de combattant 1939-1945 sur présentation d'un certificat ou attestation délivré par l'Office des anciens combattants, authentifiant cette qualité.

ART. 3. — Les dossiers des candidats devront comprendre une demande formulée sur papier libre.

ART. 4. — Un certificat constituant le droit au port de la croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945 sera délivré aux éventuels bénéficiaires, par décision du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées.

ART. 5. — La croix du combattant volontaire 1939-1945 sera en bronze, du module d'environ 36 millimètres et conforme au modèle déposé à l'administration des monnaies et médailles.

Analogue à celle instituée pour les combattants volontaires de la guerre 1914-1918, elle portera à l'avers les mots « République Française » et au revers l'inscription « Croix du Combattant volontaire 1939-1945 ».

Elle sera suspendue à un ruban par un anneau sans bélière.

Le ruban, d'une largeur de 36 millimètres, sera du rouge de la croix de guerre 1939-1945, avec, au milieu, une bande verte de 8 millimètres et, à 1 millimètre de chaque bord, une bande jaune de 4 millimètres.

Les ayants droit devront se procurer la croix à leurs frais.

ART. 6. — Passé le délai de cinq ans à compter de la publication du présent décret, toute demande en vue de bénéficier de la croix du combattant volontaire sera frappée de forclusion (1).

ART. 7. — La croix du combattant volontaire 1939-1945 sera considérée comme un titre de guerre lors de l'examen des dossiers de candidature à un grade dans la Légion d'honneur ou à la médaille militaire sur contingent relevant d'un département militaire.

ART. 8. — La croix du combattant volontaire 1939-1945 prendra place immédiatement après la croix du combattant volontaire 1914-1918.

ART. 9. — Une instruction établie par le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées fixera les conditions dans lesquelles les candidats devront constituer leur dossier et désignera l'autorité qualifiée pour le recevoir (2).

ART. 10. — Le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1955.
Edgar FAURE.

Par le Président du Conseil des Ministres :
Le Ministre de la Défense nationale
et des Forces armées,
Pierre BILLOTTE.

---

(1) Délai prorogé jusqu'au 31 décembre 1962 (cf. décret n° 62-558 du 8 mai 1962).

(2) Voir instruction n° 3000/SD/CAB/DECO/FCV du 18 janvier 1956.

Extrait de l'instruction du 14 décembre 1976 pour l'application du décret n° 76-887 du 21 septembre 1976 levant la forclusion pour la Croix du Combattant volontaire de la guerre 1914-1918 et de la guerre 1939-1945 (J.O. du 15-1-1977, page 378).

. . . . . .

III. — Autorités auxquelles les demandes doivent être adressées :

A. — ARMÉE DE TERRE

. . . . . .

3° Personnels rayés des cadres de réserve.

Officiers :

— Bureau central d'archives administratives militaires à Pau.

Sous-officiers et hommes du rang :

— Agés de moins de cinquante et un ans ou engagés pour la durée de la guerre ou au titre du service de défense : Bureau de recrutement d'origine.

— Agés de cinquante et un à soixante ans : Bureau spécial de recrutement à Chartres.

— Agés de plus de soixante ans : Bureau central d'archives administratives à Pau.

Sous-officiers féminins :

— Bureau de recrutement de Paris, Caserne Reuilly, 75998 Paris Armées.

NOTA. - Dans les départements et territoires d'outre-mer, c'est le bureau ou centre de recrutement qui conserve les archives des hommes dégagés des obligations du service national, quel que soit leur âge.

INFORMATIONS

DISTINCTIONS ATTRIBUÉES DE PLEIN DROIT

Croix du Combattant : aux titulaires de la carte du combattant.

Médaille de la Déportation et de l'Internement pour faits de résistances : aux titulaires de la carte de Déporté ou d'Interné Résistant.

Médaille Commémorative de la grande guerre : à tout militaire ou marin présent sous les drapeaux ou à bord des bâtiments armés par l'Etat entre le 2-8-14 et le 11-11-18. Le droit au port de cette médaille est justifié par une pièce faisant ressortir les titres des intéressés (livret militaire, etc.).

Croix du Combattant volontaire de la Résistance : aux titulaires de la Carte du Combattant volontaire de la Résistance.

La Médaille de la Déportation et de l'Internement : aux titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné politique.

Insigne des Réfractaires : aux titulaires du titre réfractaire.

Insignes des Mères, Veuves et Veufs des « Morts pour la France » : remis solennellement sur demande à la mairie de leur commune, aux mères, aux veuves, aux veufs dont le livret de famille porte à la suite de la date de décès, de leur enfant, de leur époux, ou de leur épouse, la mention « Mort pour la France ».

Insigne des Victimes Civiles : aux titulaires d'une pension d'invalidité au titre de civils blessés ou mutilés du fait de la guerre.

Médaille Commémorative de la guerre 39-45 : aux personnes qui peuvent justifier leur droit au port de cette médaille par une pièce faisant ressortir leurs titres (livret militaire, extrait de citation, titre de pension, etc.).

Les éventuels bénéficiaires de ces distinctions doivent les acheter dans les magasins spécialisés dans la vente des décorations, et doivent pouvoir à tout moment justifier le droit au port de ces décorations par la présentation du titre correspondant.

DIPLOME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

Par arrêté ministériel du 26 juillet 1961, il a été créé un diplôme d'honneur de porte-drapeau des Associations d'Anciens Combattants destiné à récompenser les anciens combattants et les victimes de guerre ayant accompli dix années au moins, consécutives ou non, de services de porte-drapeau.

Ce diplôme est délivré par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants sur proposition de l'Association nationale à laquelle appartient l'intéressé, revêtue de l'avis du préfet du département où il est domicilié.

Les notices servant de demande doivent être adressées en principe avant la fin du mois de mai pour que le candidat puisse concourir pour l'année en cours.

Le candidat doit être titulaire de la carte du combattant ou pensionné pour invalidité de guerre. Il y a donc lieu d'inscrire sur la notice soit le numéro de la carte du combattant, soit le pourcentage et le numéro de la pension d'invalidité.

Dûment remplies et signées par le candidat, les notices doivent recevoir dans les cases prévues à cet effet l'avis de la section locale et l'avis de la fédération départementale puis adressée à la direction nationale pour avis du Président national et transmission au Préfet. En règle générale les diplômes décernés sont remis en fin d'année.

Les sections ou fédérations désirant offrir l'insigne spécial, institué par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, pour les porte-drapeau, titulaires du diplôme, doivent obtenir au préalable le visa de l'Office National, Hôtel des Invalides à Paris, et passer la commande aux « Etablissements Mourgeon », 38, rue Folie-Regnault, Paris XIe. Se renseigner du prix de la vente avant d'envoyer les fonds.

LÉGION D'HONNEUR ET MÉDAILLE MILITAIRE « AUX MUTILÉS DE GUERRE »

En vertu des articles R 39 à R 45 du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire, la Médaille Militaire ou un grade dans l'ordre de la Légion d'Honneur peuvent être attribués aux « Mutilés » de guerre, suivant leur taux d'invalidité. Mais ils doivent être pensionnés à titre définitif pour blessure de guerre ou infirmités considérées comme telles.

Pensionnés à 65 % au moins (art. R 39).

Ils ne doivent pas avoir déjà reçu la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire pour des blessures de guerre ou assimilées à l'origine de leur invalidité. Ces conditions réunies, ils peuvent obtenir une distinction dans la Légion d'Honneur s'ils sont officiers ou la Médaille Militaire s'ils sont sous-officiers ou hommes de troupe.

Pensionnés à 100 % (art. R 42).

S'ils obtiennent soit la Médaille Militaire, soit un grade dans la Légion d'Honneur en raison de leurs blessures de guerre, ils sont nommés chevalier de la Légion d'Honneur s'ils sont médaillés, ou promus au grade supérieur de la Légion d'Honneur s'ils sont légionnaires. Ces décorations sont attribuées à titre militaire avec traitement.

Pensionnés à 100 % + art L 16 (degrés de surpension) et art. L 18 (Tierce personne) (art. R 43 et R 44).

S'ils ont obtenu une distinction dans la Légion d'Honneur en application des dispositions de l'art. R 42 (voir ci-dessus) ils peuvent sur leur demande être promus à un nouveau grade sans traitement, à condition d'avoir l'ancienneté de grade de chevalier (8 ans) ou d'officier (5 ans). Si à la suite d'une aggravation, ils obtiennent le bénéfice du double article L 18, ils peuvent être promus exceptionnellement au grade supérieur à celui qu'ils détiennent.

Pensionnés à 100 % dont 80 % pour blessure de guerre (art. R 45).

S'ils sont tiulaires de la Médaille Militaire pour fait de guerre, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur peut leur être attribuée sans traitement.

SECOURS ACCORDÉS PAR L'OFFICE NATIONAL

Les secours accordés par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, par l'intermédiaire des Services départementaux, ont pour but de permettre aux ressortissants dudit Office de surmonter des difficultés passagères, imputables à des causes fortuites.

Pour l'obtention de ces secours, sont considérés comme ressortissants de l'Office National :

— les titulaires de la Carte du Combattant, de la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance, de la Carte de Déporté et Interné Résistant ou Politique, de la Carte de Réfractaire et les S.T.O. ;

— les mutilés et réformés de guerre, pensionnés au titre du Code des pensions y compris les catégories assimilées aux militaires : invalides des F.F.I. de la Résistance et de la guerre d'Algérie ;

— les victimes civiles de la guerre pensionnées au titre du Code des pensions ;

— les veuves de guerre de militaires ou de victimes civiles pensionnées au titre du Code des pensions, y compris les veuves des militaires de la guerre d'Algérie et hors-guerre ;

— les ascendants de militaires ou de victimes civiles pensionnés au titre du Code des pensions. Les ascendants, non pensionnés au titre du Code, des militaires ou de civils dont l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France » peuvent éventuellement obtenir des secours sur les ressources propres de l'Office National (Bleuet de France).

Outre ces secours ordinaires, il peut être accordé par les Services départementaux de l'Office National un secours exceptionnel aux ayants cause nécessiteux des ressortissants décédés ; la demande doit être faite au cours de l'année qui suit le décès.

SECOURS ACCORDÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES A.C.

L'Administration centrale du Ministère des Anciens Combattants accorde des secours aux anciens militaires non de carrière, qui ne peuvent être secourus par l'Office National, n'étant ni pensionnés, ni en instance de pension, ni titulaires de la carte du combattant ou des cartes des statuts 1939-1945 ; ainsi qu'aux compagnes de militaires ou de victimes civiles décédés ou disparus au cours de la guerre, qui ne peuvent prétendre au « secours aux compagnes » égal à la pension de veuve.

Les secours de l'Administration centrale représentent une somme forfaitaire d'un faible montant accordée aux ayants droit qui se trouvent momentanément dans la gêne par suite d'un deuil ou d'une maladie grave ou qui, trop âgés ou infirmes, ne peuvent plus se livrer à un travail rémunérateur.

Si leur attribution est due à une cause passagère, ils ne sont accordés en principe qu'une seule fois, mais pour une cause durable, ils peuvent être renouvelés plusieurs années sur demande de l'intéressé.

S'ils sont attribués en raison de causes peu susceptibles de se modifier, ils sont payés trimestriellement et renouvelés automatiquement chaque année sans nouvelle demande.

La demande de secours de l'Administration centrale doit être faite par une simple lettre exposant le titre auquel le secours est demandé (compagne, ancien militaire non pensionné, non titulaire de la carte du combattant, etc.), ainsi que les motifs de la demande (faibles ressources, maladie, etc.).

Cette demande doit être adressée à M. le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Direction des Pensions, 4e Bureau Secours, 139, rue de Bercy, Paris 12e.

MAISONS DE RETRAITE (Veuves - ascendantes)

Les maisons de retraite dans lesquelles peuvent être admises les veuves et les ascendantes, ainsi que les femmes titulaires de la carte du combattant, sont les suivantes :

— AUBURE (Haut-Rhin).
— BARBAZAN (Haute-Garonne), à 110 km de Toulouse sur la route de Luchon.
— BOULLEVILLE, par BEUZEVILLE (Eure).
— CARIGNAN (Ardennes).
— LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (Nièvre).
— LA POMME, Château de la Pomme à Marseille (Bouches-du-Rhône), à 8 km du centre de la ville.
— LA ROCHE-BELLUSSON, par Mérigny (Indre).
— LE NANTOU, par Pourrain (Yonne).
— LE THEIL-DE-BRETAGNE, Château de la Rigaudière. Le Theil-de-Bretagne, par Janze (Ille-et-Vilaine).
— LE TOUVET (Isère), Château du Mollard.
— MONTMORENCY (Val-d'Oise), à 12 km de Paris.
— SAINT-GOBAIN (Aisne).
— THIAIS (Val-de-Marne).
— TOULON (Var), quartier Sainte-Musse, « Les Oiseaux Blancs ».
— VENCE (Alpes-Maritimes), maison de repos, séjours temporaires seulement, à 20 km de Nice.
— VILLE-LE-BRUN Sainte-Mesme (Yvelines), par Saint-Arnoult-en-Yvelines, à 3 km du bourg de Dourdan.

SECOURS ACCORDÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministère de la Défense accorde éventuellement des secours :

— aux anciens officiers de l'armée active ;

— à l'ex-personnel féminin de l'armée qui a servi au titre du décret du 15 octobre 1951 ;

— aux anciens militaires non officiers qui ont servi soit en qualité de sous-officiers de carrière, soit plus de cinq années de service en qualité d'engagés et de rengagés ;

— aux ayants cause de ces militaires ;

— aux anciens enfants de troupe.

Ces secours représentent une somme forfaitaire accordée aux anciens militaires ou à leurs ayants cause, qui se trouvent momentanément dans la gêne par suite d'un deuil ou d'une maladie grave, ou qui, trop âgés ou infirmes, ne peuvent plus se livrer à un travail rémunérateur.

L'attribution d'un secours ne peut intervenir, en principe qu'en faveur de personnes n'étant pas titulaires de pension ou n'étant pas admises définitivement et gratuitement dans un établissement hospitalier.

Toutefois, en raison de l'insuffisance de certaines pensions ou allocations, il peut être fait exception à cette règle.

Le secours est une allocation gracieuse essentiellement révocable.

Il ne constitue donc pas un droit et peut être, soit supprimé, soit diminué en raison de l'amélioration de la situation du demandeur ou de l'insuffisance des crédits.

La décision accordant ou rejetant un secours ne peut, en raison du caractère gracieux du secours, être déférée devant une juridiction administrative.

VALIDITÉ DES CARTES DU COMBATTANT

Par arrêté en date du 5 décembre 1979 (Journal officiel du 16 décembre 1979, page 3 175), la validité des cartes du combattant du modèle déterminé par l'article A. 142 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et ayant plus de cinq ans de date est prorogée jusqu'au 31 décembre 1984.

Par ailleurs, sur proposition du Ministre du Budget en date du 24 octobre 1979, et en accord avec le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, le versement de la retraite pourra désormais être effectué sur la présentation d'une pièce d'identité sans que celle-ci soit obligatoirement la carte du combattant.

(Circulaire O.N. (Office national) n° 3354 du 5 février 1980).

L'ARTICLE DU LECTEUR

Il n'y aura pas d'« Article du Lecteur » dans ce numéro. Notre ami Roger O'Brien a dû subir une intervention chirurgicale assez délicate au début du mois de février, et malgré son désir, n'a pas pu préparer son « papier » habituel. Mais nous le retrouverons bientôt. Nous lui souhaitons de tout cœur, d'abord, une heureuse convalescence et un rapide retour en forme.

RAPPORT MORAL

Les années se suivent, et sans qu'elles se ressemblent tout à fait, chacun de vous peut constater que notre Association fait preuve d'une présence, d'une vitalité et d'un dynamisme qui, pour l'instant heureusement, ne donnent aucun signe de relâchement.

C'est une grande satisfaction pour votre Conseil d'Administration qui a œuvré toute l'année dans ce sens et qui vous présente aujourd'hui le résultat de son travail.

Ce ne sera ici qu'un rappel global, car vous avez tous déjà pu suivre, par les quatre numéros du « *Pionnier du Vercors* » de l'année 1979, les cérémonies, manifestations et activités mises sur pied. Plus ou moins nombreux, plus ou moins régulièrement, en fonction de votre éloignement ou de votre disponibilité, vous y avez d'ailleurs assisté pour la plupart d'entre vous.

Je rappellerai donc nos cérémonies traditionnelles pour l'année 1979 :

— le 28 janvier, anniversaire de la mort d'Eugène Chavant ;
— le 17 juin, commémoration du 35e anniversaire des combats de Saint-Nizier avec l'inauguration du médaillon du Général Huet et la cérémonie de Valchevrière ;
— le 15 juillet, le Pas de l'Aiguille et le Col du Fau ;
— le 14 août, le Cours Berriat à Grenoble.

Je citerai enfin nos cérémonies du 35e anniversaire à Vassieux le 22 juillet que M. Jacques Chaban-Delmas, Compagnon de la Libération et Président de l'Assemblée Nationale nous a fait le plaisir de venir présider. Le compte rendu de cette très importante journée a été détaillée dans notre Bulletin n° 28 et comportait, comme à Saint-Nizier, l'inauguration du médaillon du Général Huet au Mémorial.

Parmi les activités propres à l'Association, l'année 1979 a été marquée par l'inauguration d'une stèle à Rencurel, le 6 mai, en collaboration avec le Souvenir Français; le concours de boules annuel organisé par la section de Monestier-de-Clermont le 24 juin ; le rassemblement des Anciens des Pas de l'Est à Gresse-en-Vercors le 1er juillet ; le déplacement d'une délégation à Toulouse le 31 juillet, à l'occasion du changement de commandement à l'Escadron Vercors, nos filleuls.

Il faut faire une place particulière à la cérémonie qui a eu lieu le 30 septembre à Fontaine-le-Comte, dans le département de la Vienne, pour l'inauguration d'une « Rue du Vercors », où une délégation est allée représenter l'Association.

Nous avons, comme chaque saison, accompagné des visiteurs et répondu à des invitations d'Associations ayant organisé des voyages sur le Plateau, en particulier l'A.N.A.C.R. de l'Isère, reçue à nos Cimetières de Saint-Nizier et Vassieux le 20 mai.

A Saint-Nizier, nous avons reçu encore une délégation soviétique avec le Maréchal Ogarkov le 3 juillet ; le Bataillon Carmagnole et Liberté-M.O.I. le 4 septembre ; le 7 septembre l'Amicale des Anciens du 20e B.C.A. avec remise de fourragères aux recrues du 6e B.C.A. ; et une délégation d'officiers britanniques le 3 octobre.

Nous avons participé à Valence, le 27 janvier, à une manifestation organisée par les Associations d'anciens combattants, résistants et déportés de la Drôme et de l'Ardèche contre la résurgence du nazisme et du racisme.

Nous avons été présents à Grenoble, le 14 février, à la réception de M. le Préfet de l'Isère qui avait tenu à réunir les Associations d'anciens résistants, déportés et combattants. Les Pionniers du Vercors ont participé et assisté à l'inauguration d'une stèle et d'un médaillon au commandant de Reyniès au Quartier qui porte désormais son nom à Varces, le 20 mai. Nous avons répondu à l'invitation de nos amis du Maquis Morvan à Laragne, pour leur assemblée générale du 17 juin, ainsi qu'à l'assemblée générale de nos jumeaux de l'Amicale des F.F.I. de la région d'Epernay le 25 novembre.

Notre Association a assisté aux cérémonies commémoratives régionales de l'Ecureuil le 21 juillet ; de Pont Charvet le 19 août ; de la Libération de Grenoble le 22 août ; de la Libération de Bourgoin le 25 août ; de Prabert le 26 août.

Le 19 octobre, l'Association était représentée à l'anniversaire de Damery, près d'Epernay, avec nos filleuls de l'Escadron Vercors.

Vous voyez que les dates sont très nombreuses, tout au long de l'année, où l'Association a été présente, et où elle vous a le plus souvent sollicités. Certains trouvent peut-être que c'est trop. Votre Conseil d'Administration, lui, pense que partout où nous avons été, il fallait que nous y soyons. Sous peine de nous voir considérer comme

une association en sommeil, ce que nous ne voulons pas être car ce serait un sommeil qui précéderait de peu la mort et notre Association doit vivre tout le temps que nous vivrons.

C'est dans cet esprit que travaille votre Conseil d'Administration tout au long de l'année et principalement au cours de ses séances trimestrielles. Il s'est réuni cinq fois en 1979 : les 3 février, 28 avril, 9 juin, 15 septembre et 15 décembre, outre l'Assemblée générale. Vous lisez, je l'espère avec attention, les comptes rendus donnés dans le Bulletin et vous constatez que les questions à l'ordre du jour sont toujours très nombreuses et importantes.

Il a mis sur pied les cérémonies, manifestations et activités dont vous avez entendu l'énumération. Mais il a aussi discuté et adopté des réalisations plus matérielles, qu'il faut quelquefois préparer très longtemps à l'avance, en tenant compte de l'état de notre trésorerie et des aides que nous pouvons espérer.

Parmi les travaux exécutés en 1979, je mentionnerai l'entourage de la stèle de La Luire, mis en place pour qu'elle soit respectée à la mesure de ce qu'elle représente ; le remplacement de tous les rosiers du Cimetière de Vassieux par des pins, d'une résistance plus grande et d'un entretien plus facile ; les travaux de ravalement et de peinture au Cimetière de Saint-Nizier, avec l'aide du Secrétariat aux Anciens Combattants pour ces derniers.

Et le Conseil a discuté aussi des projets que vous connaissez tous et que nous pensons réaliser en 1980 : d'autres travaux à Saint-Nizier, tels que la terminaison du mur du Mémorial ; des travaux à Vassieux tels que le remplacement des croix ; la présentation des vestiges de planeurs ; la stèle au bas du Pas de l'Aiguille, fort utile lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas à la cérémonie officielle de se dérouler en haut.

Et puis il reste le projet le plus important, notre Salle du Souvenir au Cimetière de Vassieux. Nous en parlons depuis trois ans et plus, et je ne veux pas aujourd'hui vous raconter toutes les péripéties de ce projet qui nous tient tant à cœur. Seul maintenant le résultat compte : il va enfin voir le jour. Grâce au Parc du Vercors qui a présenté le dernier projet, grâce aux Conseils Généraux de la Drôme et de l'Isère qui nous aident à le financer. Et nous remercions encore ici ces trois organismes d'avoir compris ce que nous voulions faire et d'être avec nous malgré les interprétations tendancieuses qui ont pu être données. Et nous pouvons dire aussi que ce résultat a été obtenu en partie grâce à notre persévérance.

Tout ce qui précède reflète déjà en partie l'excellente santé de notre Association, dont nous pouvons nous féliciter. J'y ajouterai encore deux éléments : le nombre d'adhérents et le Bulletin.

En 1979, nous avons reçu 930 cotisations. Si on ajoute à ce nombre ceux des membres participants qui ne sont pas tenus de verser la cotisation ainsi que ceux de nos camarades défavorisés matériellement et pris directement en charge par les sections et l'Association, nous dépassons légèrement le millier. Nous avons chaque année des défections, compensées à peu de choses près par de nouvelles adhésions. Sans aller trop loin dans les statistiques, je préciserai que les défections — une quinzaine au plus outre ceux que vous avez exclus à la dernière assemblée générale — viennent du décès de camarades dont la veuve ou les enfants ne continuent pas à adhérer, de certains, très peu nombreux, qui ont obtenu leur carte de combattant et qui n'avaient adhéré que pour cela, et enfin d'un petit nombre dont nous pensons pouvoir attribuer la défection à leur appartenance à l'association des « authentiques ». Pour ces derniers, je tiens à préciser qu'aucun n'a eu le courage de l'écrire à ce jour. Serait-ce parce qu'ils se sont aperçus qu'ils avaient été bernés, et qu'en fin de compte le dénigrement ne paie pas ?

J'en viens enfin à notre Bulletin « *Le Pionnier du Vercors* » pour vous parler en quelques mots de sa santé physique et morale, dont je suis responsable.

Pour la question financière, je puis vous dire qu'il vit très bien et qu'il se suffit à lui-même, sans que j'aie été obligé une seule fois de demander pour lui un crédit spécial à notre Trésorier national. L'année 1980 se présente encore normalement. Ceci, il faut bien le souligner, grâce à vos abonnements, grâce aux très nombreux dons de soutien, grâce aux publicités amicales d'amis fidèles, grâce à un nombre qui va en s'augmentant d'abonnés extérieurs à l'Association.

En ce qui concerne sa santé morale, c'est-à-dire l'accueil que vous lui réservez sur sa présentation et son contenu, je vous dirai tout simplement que je fais tout ce que je peux, en fonction du temps dont je dispose, des textes que je reçois, pour essayer de le rendre le plus intéressant possible. Mais il est encore loin d'être ce que je voudrais qu'il soit. Et il peut faire l'objet d'observations ou de critiques que je suis prêt à recevoir si elles sont constructives, et surtout, si ceux qui les formulent se déclarent prêts à m'apporter une aide effective.

J'ai donné à peu près l'essentiel de ce qu'a été l'année 1979 pour notre Association. Cela devrait vous permettre de vous faire une opinion sur le travail accompli et de la traduire dans le vote que vous êtes appelés à exprimer sur le présent rapport moral. Ce vote sera une réponse à deux questions : Le travail accompli a-t-il été suffisant ? A-t-il été accompli dans le bon sens ?

Les camarades que vous avez mandatés pour diriger l'Association lui consacrent pour la plupart beaucoup de leur temps, sacrifient leurs loisirs et leurs obligations familiales parfois. Leur but est de faire vivre et prospérer si possible une grande association, digne de tous ses membres et de ce qu'elle représente.

Je crois indispensable d'être bien conscients et de ne jamais oublier ce qu'elle doit être : D'abord un rassemblement, dans l'union, de survivants de la Résistance du Vercors qui ont conservé la foi dans le souvenir de ce qu'ils ont vécu, des buts qu'ils poursuivaient alors et qui restent permanents, des camarades qu'ils ont perdus.

Mais aussi, au delà du souvenir, le maintien de cette foi, le souci de la faire passer aux générations futures par l'exemple, la volonté par-dessus tout d'honorer le nom du *Vercors*.

Ceci ne peut se faire qu'en suivant un chemin tout droit, en dehors de toute allégeance ou dépendance, de toute compromission, de toute faiblesse, de tout renoncement. Mais il comporte des embûches qu'il faut écarter ou surmonter, d'où qu'elles viennent. Il nécessite une vigilance et surtout une persévérance de tous les jours.

Si nous réussissons à le suivre, tous ensemble, nous ne craindrons rien ni personne, et il restera, lorsque nous ne serons plus là, un chemin d'honneur.

A vous le dire, maintenant, si vous estimez que vos dirigeants vous conduisent sur ce chemin-là.

Le Secrétaire National,
Albert DARIER.

COMPTES DE TRESORERIE DE L'ANNEE 1979

RECETTES		DÉPENSES	
		Frais fonctionnement	11 193,78
Cotisations	6 345,00	Frais cérémonies	9 261,18
Dons à l'Association	13 405,60	Frais spéciaux 35e anniversaire	6 168,32
Rentrées diverses	6 847,80	Frais financiers	51,80
		Cotisations et participation à divers	775,00
Subventions pour Cimetières	1 988,00	Entretien Cimetières	14 302,67
Rentrées Chamois funéraires	10 420,00	Achat Chamois funéraires	14 534,84
Abonnements Bulletin	27 608,00	Dépenses Bulletin	37 847,91
Intérêts perçus	2 862,99	Achat matériel	470,40
Médaillon Hervieux	1 680,00	Construction Vassieux	93,30
Solde voyage	121,00	Solidarité	1 100,00
		Divers	11,75
Total Recettes	71 278,39	Total Dépenses	95 810,95
Report à nouveau au 1-1-1979	114 668,81		
	185 947,20		95 810,95
Solde créditeur au 31-12-1979	90 136,25		

JUSTIFICATION		SOMMES A RÉSERVER	
Caisse	931,41	Vassieux	54 561,30
Chèques Postaux	3 081,91	Pas de l'Aiguille	14 583,20
Banque	13 383,95	Bulletin	18 054,09
Caisse d'Epargne	45 159,98		
Bons C.A.	27 579,00		87 198,59
	90 136,25		

XXXVIe Assemblée Générale

DIMANCHE 4 MAI 1980, A LA CHAPELLE-EN-VERCORS ET VASSIEUX-EN-VERCORS

Fixés chaque année par le Conseil d'Administration, la date et le lieu prévus pour 1980 sont le **dimanche 4 mai** et **La Chapelle-en-Vercors.** Le repas de midi sera servi à **Vassieux-en-Vercors.**

Rendez-vous. — Les participants seront accueillis à partir de 8 heures à la salle des fêtes de La Chapelle, mise aimablement à notre disposition par la municipalité.

Assemblée. — La séance débutera à **9 heures précises,** avec l'ordre du jour suivant :

— Ouverture de la séance.
— Rapport moral.
— Rapport financier.
— Questions écrites.
— Démission du Bureau National. Renouvellement du tiers sortant. Résultat du vote.
— Suspension de séance pour la réunion du nouveau Conseil d'Administration qui élira son Bureau National pour 1980.
— Présentation à l'Assemblée du nouveau Bureau National.
— Fixation de la cotisation 1981.
— Motion finale.

Questions écrites. — Tout membre de l'Association, actif ou participant, à jour de sa cotisation 1979, peut intervenir à l'Assemblée générale par question écrite. Afin de les prévoir à l'ordre du jour, les questions, seulement d'intérêt général et concernant la marche de l'Association, devront parvenir au Bureau National avant le 26 avril 1980.

Renouvellement du tiers sortant. — Les trois membres sortant sont pour cette année Louis Bouchier, Marin Dentella et Camille Gaillard. Le colonel Bouchier n'ayant pas renouvelé sa candidature, M. Dentella et C. Gaillard sont rééligibles. Pour le troisième poste, le Conseil propose notre camarade Gilbert François, de Claix, ancien du C 6 et du C 11 au début de 1943.

Votes. — Comme chaque année, trois manières de procéder :

1. A l'Assemblée Générale : Les membres présents déposeront leur bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet à l'entrée de la salle entre 8 et 9 heures. Les pouvoirs seront déposés également après vérification.

2. Par procuration : Les membres absents à l'Assemblée générale peuvent voter par procuration en remettant, après l'avoir correctement rempli, le pouvoir inclus dans ce numéro, soit à leur Président de section, soit à tout autre membre de l'Association assistant à l'Assemblée.

3. Par correspondance : Il est possible également, pour les membres absents à l'Assemblée, de voter par correspondance. Dans ce cas il est indispensable, sous peine de nullité, de suivre strictement les directives ci-dessous :

— remplir correctement et sans rature le bulletin de vote,
— le placer dans une enveloppe fermée sans aucune mention extérieure,
— placer cette enveloppe à l'intérieur d'une deuxième, expédiée au siège à Grenoble, portant obligatoirement à l'extérieur le nom et l'adresse de l'expéditeur et le mot **votes.**

Motion finale. — Les sections ou membres désirant participer à l'élaboration de la motion finale enverront leurs textes avant le 26 avril 1980. Le texte à proposer à l'Assemblée sera mis au point par une commission pendant l'interruption de séance.

Dépôt de gerbe. — Après la fin de l'Assemblée générale, il sera procédé à la remise de son fanion à la section Ben. Ensuite, derrière le Drapeau National suivi des fanions des sections, les Pionniers se rendront à la Cour des Fusillés pour y déposer une gerbe.

Vin d'honneur. — La cérémonie terminée, un vin d'honneur sera offert par la municipalité de La Chapelle.

Dépôt de gerbe à Vassieux. — Les participants se rendront ensuite au Cimetière et au Mémorial de Vassieux où une gerbe sera déposée.

Repas. — Il aura lieu dans la salle du Foyer des Jeunes de Vassieux, gracieusement prêtée par M. le Maire de Vassieux.

MENU

Crudités mayonnaise
Jambon cru du Vercors
Feuilletés aux fruits de mer
Pintadeau sur canapé
Haricots verts et pommes noisettes
Fromages
Glace - Petits fours
Café

Une bouteille de vin pour quatre personnes

Prix : 60 francs

Les inscriptions devront parvenir, accompagnées de leur montant, **avant le samedi 26 avril 1980,** au siège 26, rue Claude-Genin, 38100 Grenoble.

Comme vous y invite le Président Ravinet dans son éditorial de ce numéro, soyez nombreux à l'Assemblée générale du 4 mai en Vercors. Pour ceux qui ne pourront s'y rendre, il reste toutefois très important qu'ils participent aux votes.

Le 14 décembre, à Marseille, la Croix de la Légion d'Honneur était remise à une dame, sous-lieutenant des Forces Françaises Combattantes au Réseau Buckmaster, déportée à Ravensbruck. Dans l'article du journal relatant la cérémonie, une ligne indiquait : « *Le frère de Paulette, lui, opèra dans les maquis du Vercors* ».

J'ai recherché dans les archives, sans succès, la trace du frère de Paulette.

Le 20 décembre, à Dijon, dans une ancienne fabrique de pain d'épices devenue refuge de clochards, un homme est mort, à 58 ans, peut-être de froid. Un grand article de journal, agrémenté d'une photographie où l'on voit cet homme recevoir la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur, raconte sa vie, commencée dans la gloire, terminée dans la misère physique et morale. Dans cet article de trois colonnes, après avoir appris que Georges — ou Guy — Picard, s'est engagé à 18 ans en 1940, on lit : « *Démobilisé, il gagne la Résistance dans le Vercors* ».

J'ai recherché dans les archives, sans succès, la trace du « Colonel » clochard. J'ai écrit à l'auteur de l'article. Je ne pensais pas recevoir de réponse, et je n'en ai pas reçue...

☆

La question n'est pas ici de savoir si ces deux hommes ont réellement appartenu au maquis du Vercors. Entre la fin de l'année 1942 et la fin de juillet 1944, beaucoup d'hommes ont traversé le Plateau ou y ont séjourné, quelques heures ou quelques jours ou quelques mois, pour s'y cacher, pour accomplir des missions, ou pour rejoindre le maquis.

Notre précieux fichier a été établi à l'époque, d'après des listes d'effectifs datant de la deuxième quinzaine de juin 1944. Depuis trente-cinq ans, des noms ont été ajoutés, de maquisards ayant séjourné avant ou après juin 1944, mais nul ne peut dire que la liste soit aujourd'hui tout à fait complète. On peut penser cependant qu'il doit en rester très peu qui, ayant vraiment participé à ce maquis, n'ont pas eu besoin, un jour ou l'autre, d'une attestation, et dont la situation n'ait été régularisée, avec toutes les garanties désirées.

☆

Si j'ai cité les deux exemples récents ci-dessus, c'est parce qu'ils sont l'illustration de ce qui se passe régulièrement depuis trente-cinq ans. A l'occasion d'une mort survenue ou d'une récompense attribuée — ce sont les cas les plus fréquents — vous avez lu comme moi dans la presse : « *Il était au maquis du Vercors* ». Souvent c'est la vérité, quelquefois il y a doute, par un manque de précisions voulu ou non, quelquefois aussi nous avons la preuve que ce n'est pas vrai, et nous entrons là dans la légende du Vercors, cette « légende » que nous n'aimons pas.

Qu'est-ce qui pousse un journaliste à écrire qu'un tel ou un tel a appartenu à la Résistance du Vercors ? D'abord il est certain que s'il l'écrit c'est parce qu'on le lui a dit. Il ne prend probablement pas toujours la précaution d'en avoir la certitude, mais surtout il doit penser que mentionner cette appartenance dans son article, « ça fait bien ».

On touche là à la gloire du Vercors.

Vous vous souvenez tous qu'à fin juillet ou début août 1944, lorsque nous sommes descendus du Plateau dans les conditions que nous avons connues, nous avons rencontré en bas des résistants d'autres maquis, d'autres unités, d'autres mouvements qui,

ayant appris ce qui s'était passé, nous disaient très sincèrement : « J'ai failli monter..., heureusement que je n'y étais pas ! ». Ils exprimaient ainsi, à chaud, leur soulagement d'avoir peut-être échappé à la mort. Sentiment très humain bien sûr.

Mais, trente-cinq ans après le danger est loin, et certains ont tellement « failli » y monter qu'ils arrivent à être persuadés auiourd'hui qu'ils y étaient, voulant en persuader les autres. Il faut dire qu'il leur est très facile, s'ils ont lu tout ce qui a été écrit, de citer des noms, des dates, des lieux, des faits historiques et anecdotiques, avec suffisamment de détails pour faire croire qu'ils y étaient.

Pour eux, les deux syllabes de ce nom Vercors ont-elles donc acquis un pouvoir si exceptionnel qui en fasse un critère de Résistance ?

☆

Eh bien non ! Le Vercors n'a jamais eu la prétention d'être un maquis modèle. Ses survivants n'ont pas la prétention d'être des héros.

La fierté d'un résistant ne doit pas être d'avoir combattu à tel endroit plutôt qu'à tel autre — c'est beaucoup plus un concours de circonstances qu'un choix personnel, délibéré et prémédité — mais d'avoir d'abord choisi d'être résistant, et d'avoir ensuite fait tout ce qu'il a pu, là où il se trouvait, avec le courage et les moyens dont il disposait.

C'est dans ce sens que nous pouvons être fiers d'être « Vercors ». Nous le serions tout autant d'être « Oisans », « Chartreuse », « Grésivaudan », « Glières », ...ou d'ailleurs. L'espoir mais aussi la déception étaient partout, comme l'hospitalité des montagnes mais aussi le danger. L'occupation totale de la France exigeait que l'on se batte partout et il y eut, en tous lieux, des combattants exemplaires : les classer et les différencier n'aurait aucun sens. Il suffit de préciser ce qui va de soi, c'est-à-dire que lorsqu'on parle des maquisards il s'agit toujours, où que ce soit, de ceux qui voulaient faire quelque chose pour leur pays, sans attendre que d'autres viennent le délivrer. Il ne s'agit pas de ceux qui y étaient en touristes, qui en sont partis pour rentrer chez eux à la première alerte ou quand l'heure des combats est venue, ou de ceux qui ont déserté.

Mais il est vrai par ailleurs que les événements ne se sont pas déroulés de la même façon dans tous les maquis. Et il est probable que certains lieux, certaines formes de combat ont marqué différemment les hommes. Ce fut probablement le cas du Vercors, tant dans la période préliminaire que dans la bataille.

Peut-être plus qu'ailleurs, un espoir immense, né et entretenu de promesses en apparence crédibles, avait créé une exhaltation et un enthousiasme tout particuliers, dépassant même les limites du Plateau. Après les promesses non tenues, l'espoir déçu, la colère éclatée, le combat désespéré qui a été livré est pour une part dans le caractère des liens qui unissent les survivants.

La peur, l'angoisse, les souffrances endurées ensemble, mais aussi la solidarité dans l'épreuve, devant la mort souvent atroce de trop de camarades, la lutte collective et individuelle pour surmonter le désespoir et croire à la survie, ont façonné ce qu'ils appellent aujourd'hui l'esprit Vercors, et qu'ils essaient de conserver intact.

☆

Est-ce donc cela que recherchent ceux qui croient ou qui disent avoir été au Vercors ?

☆

Peut-être bien qu'il y aurait moins de candidats à l'appartenance au Vercors si nous avions tous ensemble, en face des attaques ennemies, refusé chaque fois le combat en nous sauvant, comme certains le préconisent. Le nom de notre maquis sonnerait sans doute différemment, et que n'entendrions-nous pas sur notre couardise, notre lâcheté, notre maquis de planqués ?

Et si le commandement avait rejeté dans la plaine tous ceux qui sont montés le 9 juin, rien ne peut prouver que trois mille maquisards actifs, opérant autour de Grenoble, Romans ou Valence n'auraient pas subi autant de pertes et entraîné de représailles.

Il ne peut être prouvé davantage que ceux restés sur le Plateau auraient pu empêcher le destin tragique de ses populations, de ses villages, de ses fermes...

Et si on devait recommencer le Vercors, il est vrai que certaines erreurs ne seraient plus commises ; il n'est pas sûr qu'on n'en commettrait pas d'autres.

☆

Groupés dans notre Association, qui n'a pas dans les buts de ses statuts de juger d'une stratégie — elle laisse ce soin aux historiens futurs — les survivants s'attachent surtout à perpétuer, entre ceux qui se souviennent et ne renient rien, une camaraderie née d'un idéal commun, d'une aventure vécue, d'un moment de leur vie qui leur tient à cœur, passé dans ce Vercors qu'ils aiment.

Ils croient avoir raison, et c'est ce que doivent penser aussi ceux qui, aujourd'hui sains et saufs, voudraient bien y avoir été.

LE CHAMOIS.

LIVRES

" VÉRITÉS SUR LE DRAME DU VERCORS "

Par Pierre Dalloz

Editions Lanore

1, rue Palatine, PARIS (VIe)

L'épopée du Vercors pendant la deuxième guerre mondiale a fait l'objet d'études et de récits désormais suffisamment complets et panoramiques pour que les historiens de demain puissent s'appuyer sur des matériaux solides et fiables.

Il manquait un témoignage majeur, celui de Pierre Dalloz qui fut le créateur et l'animateur initial du projet d'utilisation du haut plateau dauphinois dans une perspective stratégique. A ce mérite déjà considérable s'ajoute celui d'avoir été l'ambassadeur et le pèlerin inlassable de cette idée auprès des autorités françaises à Londres et à Alger.

Voici ce témoignage rassemblé dans « **Vérités sur le drame du Vercors** » dont il faut louer le pluriel, et qui constitue un ouvrage passionné et passionnant.

Les huit premiers chapitres reprennent, en les complétant et en y ajoutant d'importants et clairvoyants commentaires, une série d'articles de l'auteur lui-même parue dans les années qui suivirent la Libération.

Dalloz souligne une fois de plus la double origine du Vercors résistant : d'une part l'initiative des Francs-Tireurs, les premiers sur le terrain pour organiser l'opposition à Vichy, à la collaboration et recueillir les réfractaires au S.T.O., d'autre part la réunion de la première équipe de travail destinée à élaborer une contribution du Vercors à la bataille alliée dans le cadre de la Résistance intérieure française.

Le tableau d'ensemble ainsi brossé avec grande équité se prolonge par la narration pittoresque des péripéties vécues par les deux groupes, d'abord séparément puis à travers leurs tumultueux efforts de rapprochement, pour aboutir finalement au Deuxième Comité de combat. Parmi les notations pénétrantes de l'auteur, je retiens, à l'entrée du chapitre III une analyse de qualité rare des préventions mutuelles des milieux sociaux face à la résistance et des occasions manquées qui en résultèrent. Sans doute un peu plus loin, la réticence des militaires à s'engager me paraît-elle blâmée trop sévèrement. Comment oublierai-je que trois parmi les premiers camarades que j'avais entraînés à ma suite, les lieutenants Pagézy, Ruettard et Loysel ont laissé leur vie au service du Vercors dans des conditions particulièrement tragiques.

Mais en dehors de cette réserve qui m'est propre, toute cette première partie semble devoir réunir un assentiment unanime.

Le récit de l'évasion de France par les Pyrénées est un morceau choisi plein de saveur et, par places, de poésie. Il eut été dommage de le rejeter en annexe.

Reste le document le plus original de tout le livre, concentré dans les huit derniers chapitres, et qui relate l'odyssée de Pierre Dalloz, avocat obstiné de la cause du Vercors auprès des bureaux de l'Etat-Major français et des hautes personnalités qui paraissaient les mieux à même de saisir tout l'intérêt d'une mise en œuvre opportune du « **Plan Montagnards** ». Il s'agissait aussi de les convaincre d'honorer leur devoir d'assistance envers un maquis et une population vouée sans cela à l'écrasement à cause de la confiance faite à des encouragements presque quotidiens.

« J'étais venu de France pour me dévouer totalement au Vercors ».

Telle fut la croisade d'un homme seul : aventure émouvante parce qu'inspirée par une conviction presque mystique et parce que malgré tant de patience et d'efforts elle s'enlisa dans l'insuccès.

On ne peut résumer ces cent quarante pages qui retracent le climat de Londres et d'Alger, les pérégrinations de l'auteur et ses déceptions. Il faut les lire. Les hommes restés sur place touchent du doigt de manière frappante à quel point nos optiques se mirent vite à diverger. Pour Pierre Dalloz le **Plan Montagnards** approuvé en février 1943 par Vidal (1), puis par Londres, reste tout au long de son cheminement le document de référence, alors que pour le commandement du Vercors — moi-même jusqu'à la fin de janvier 1944, Thivollet dans l'intérim, et Hervieux pour la période des combats — les urgences immédiates absorbèrent toute activité : organisation, symbiose civile et militaire, accueil des volontaires, équipement, instruction, entraînement, plans de nomadisation et d'emploi à court terme, logistique, financement, renseignement et alerte constituant l'essentiel quotidien. Lorsque les liaisons directes sont établies avec Alger, on se préoccupe avant tout de la satisfaction des besoins et de l'envoi des missions. Aucune allusion au **Plan Montagnards** lui-même, à tel point qu'on se demande si ce document figurait aux archives de l'E.M. d'Hervieux. Dalloz quant à lui pense qu'Alger et les alliés n'en ont jamais eu connaissance. On en a cependant retrouvé la trace lors d'une visite de Dalloz au Bureau opérationnel du B.C.R.A.

---

(1) Le Général Delestraint, délégué militaire du Général de Gaulle.

En fait — **Plan Montagnards** ou non — c'est très vite autour du thème d'un éventuel débarquement aéroporté sur le Plateau que se développent de part et d'autre de la Méditerranée les hypothèses d'engagement du Vercors.

Comment s'en étonner ?

En effet, bien avant notre modeste équipe initiale, les stratèges alliés et ennemis avaient découverts les vertus des opérations aéroportées sur les arrières. Les Allemands les avaient mises en œuvre magistralement en mai 1940 à Eben Emael et au printemps 1941 en Crète. Il était clair que, parmi les terrains privilégiés de la moitié sud de la France, les vastes berceaux dénudés du Vercors pourraient accueillir d'importantes formations. Les missions françaises et alliées venues s'enquérir sur place l'avaient amplement confirmé.

Ainsi le Vercors figurait-il sans aucun doute parmi les cartes stratégiques à jouer selon les opportunités opérationnelles ; et il importait de le garder en réserve, donc de tenir les exécutants en haleine. Du point de vue allié, tout peut résider dans cette explication, de même que les grands messages d'alerte du 6 juin 1944 eurent pour objet d'obtenir de la Résistance française le déclenchement maximum de la guérilla, afin de soulager le front de Normandie.

Ce qui par contre apparaît à la plupart d'entre nous comme très grave, c'est qu'au terminal algérois de la chaîne des liaisons radio de commandement, on ait jusqu'au dernier moment laissé Hervieux dans l'attente imminente d'un débarquement sur le Plateau.

Un seul télégramme, parvenu à temps, eût permis au commandement local de modifier profondément sa tactique.

Pierre Dalloz qui se pose ces questions avec une amère tristesse se garde de condamner les exécutants. Il a cent fois raison : et nous savons que ceux-ci furent eux-mêmes tourmentés par cette lancinante interrogation alors que l'incendie faisait rage autour d'eux.

Il sait aussi que si la bataille du Vercors est souvent aujourd'hui présentée comme un drame c'est que l'adversaire, foulant aux pieds les lois de la guerre et le droit des gens, a massacré presque autant d'innocents que de soldats en armes.

Le livre rend également l'hommage qui lui est dû à un Vercors dont la contribution, jointe à celle des autres maquis dauphinois, permit le dégagement total de l'axe de progression des forces alliées jusqu'à Grenoble.

Mais pourquoi faut-il que Pierre Dalloz apporte sa caution à la thèse du « Peuple impopulaire » : le Vercors, lancé dans la fournaise et abandonné délibérément par peur du « peuple en armes » ?

Que le Vercors ait été plus qu'encouragé de tous côtés dans ses enthousiasmes de République Libre et de prochaine terre d'accueil des forces aéroportées, c'est l'évidence. L'aménagement de la piste de Vassieux est venu dissiper les derniers doutes. Le 14 juillet 1944, sur place, je fus le témoin abasourdi du plus spectaculaire des parachutages. Abasourdi non seulement par la démonstration elle-même, mais par l'abondance de la manne qui tombait du ciel. A cette manne, déversée déjà les semaines précédentes sur le Vercors, le chef des forces de l'Isère que j'étais alors venait nourrir ses unités, car ailleurs, en Dauphiné, nous ne recevions rien en dehors des cadeaux faits par l'I.S. ou des pourboires dus à la reconnaissance des missions alliées. Le Vercors bien pourvu en armes légères nous allouait généreusement ses surplus. Or, les armes légères sont justement les outils par excellence de l'action insurrectionnelle, les armes légères et les explosifs dont nos camarades ne manquaient pas non plus.

De surcroît, à Alger, Français et alliés savaient parfaitement ce qu'était le Vercors : un ensemble bien commandé par des militaires de tradition et dirigé par un chef civil de bonne trempe, le contraire d'un maquis de guerre civile.

Certes, il manquait des armes lourdes, des mortiers surtout, et ce fut une lacune éprouvante. Mais la lutte anti-blindés rapprochée pouvait être conduite au bazooka et par minage des itinéraires.

De toute façon, ce ne sont pas quelques mortiers et quelques canons, ni même le bombardement réclamé à juste titre et en vain sur l'aérodrome de Chabeuil qui eussent fait reculer la 157e division allemande.

Confiant dans ce qu'il était en droit de considérer comme un engagement d'Alger, le Vercors avait brûlé ses vaisseaux.

Si, comme je le fais, on élimine délibérément l'accusation de préméditation machiavélique, la douloureuse énigme subsiste. Les alliés, maîtres du jeu, disposant de la totalité des moyens d'intervention, n'ont pas estimé devoir les engager en juin ni en juillet sur le Vercors. C'était dans l'ordre cynique des choses de la guerre. Alors pourquoi l'interlocuteur mandaté du Vercors à Alger a-t-il jusqu'au bout entretenu l'illusion ? Confusion des chaînes hiérarchiques, lenteur des communications intérieures, peur des responsabilités, répugnance à avouer l'impuissance du commandement français, méconnaissance de la véritable situation locale ? Il est probable hélas que tous ces facteurs ont contribué à cette involontaire et désastreuse mystification.

Que Pierre Dalloz, qui est mon ami, ne m'en veuille pas de cette longue digression. Si je m'explique ainsi de notre divergence sur le dernier point, c'est que son jugement va susciter des échos. Il est bon, me semble-t-il, qu'un de ses premiers compagnons marque ici — et seulement ici — quelque distance.

Il reste que l'ensemble de l'ouvrage est une mine de révélations et de réflexions que nous sommes reconnaissants à ce compagnon des jours d'épreuve, à cet écrivain de talent d'avoir livrées à la postérité.

Paris, le 11 février 1980.

Général Alain Le Ray.

A propos d'une plaque aux Barraques-en-Vercors

Certaines personnes, qui ne doivent pas avoir grand chose à faire, cherchent par tous les moyens à créer des polémiques, sous prétexte de « s'occuper » du Vercors.

C'est ainsi que nous avons appris qu'une lettre avait été adressée récemment au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants pour lui demander de supprimer la plaque fixée sur le rocher aux Barraques en Vercors. Le prétexte invoqué est que cette plaque honorerait soi-disant la mémoire de vingt maquisards tués lors de l'embuscade du 22 janvier 1944. C'est ainsi, du moins, que la chose est présentée à M. le Secrétaire d'Etat.

Ce jour-là, il est parfaitement vrai en effet, qu'une colonne allemande se rendant au Vercors par les Grands Goulets fut attaquée par une unité de maquisards. Un combat s'engagea et si les Allemands eurent certainement des pertes, il est tout aussi certain que le maquis n'en eut aucune durant l'engagement (1). Tous ceux qui ont lu l'histoire du Vercors le savent. Il doit aussi rester quelques témoins.

Une plaque a donc été posée sur le rocher, à la sortie du dernier tunnel. Après recherches, nous n'avons pu savoir de façon précise par qui et à quelle date. Peu importe d'ailleurs : elle existe depuis fort longtemps et l'idée de ceux qui l'ont fixée était tout simplement d'indiquer par écrit qu'un combat avait eu lieu en cet endroit, entre vingt maquisards et trois cents allemands, et que par suite du nombre et de la puissance matérielle des soldats ennemis, la vingtaine de maquisards ne put arrêter la colonne.

Le texte de cette plaque est le suivant :

« ICI, LE 22 JANVIER 1944, APRÈS UN COMBAT ACHARNÉ, VINGT MAQUISARDS SUCCOMBÈRENT DEVANT TROIS CENTS ALLEMANDS. CES DERNIERS PILLÈRENT ET INCENDIÈRENT TOTALEMENT LE VILLAGE. »

Tel qu'il est reproduit ici, ce texte n'est à la mémoire de personne, et il est bien évident que le verbe succomber — s'il peut signifier mourir lorsqu'il est précisé que l'on succombe à une maladie ou à des blessures — est pris ici dans son sens large de : céder, fléchir.

Si les vingt maquisards avaient tous été tués, le texte aurait été libellé de toute autre façon, sans aucun doute.

C'est donc tomber déjà dans le ridicule que de venir chercher querelle à cette plaque au bout de trente ans. Cela peut signifier à la limite qu'on ne l'avait jamais lue avant, ...et qu'on n'a jamais ouvert un dictionnaire.

Et même si le ridicule ne tue plus, ce ne doit pas être là le moyen de se faire remarquer par M. le Secrétaire d'Etat, ce qui semble avoir été le but principal de l'auteur de la lettre.

Il y a donc de fortes chances que cette plaque reste là encore longtemps à moins que de dépit, il ne vienne l'enlever lui-même.

Ce que l'on peut penser en conclusion, c'est que M. le Secrétaire d'Etat doit avoir suffisamment de travail pour ne pas l'importuner avec des requêtes de ce genre et qu'il saura faire donner à celle-ci en particulier la réponse qui mettra fin à tout espoir de polémique.

---

(1) Le lieutenant Roure, ayant appris qu'une embuscade avait lieu aux Barraques, se rendit sur les lieux avec des camarades. Ils tombèrent sur une patrouille ennemie à quelque distance de là qui ratissait les environs, et c'est alors que le lieutenant Roure fut tué, victime après coup, sans avoir pris part au combat.

Photos de Maquis

Nous pensons faire plaisir à beaucoup d'entre vous en publiant, lorsque nous en aurons la possibilité, des photos prises au maquis.

Nous en possédons quelques-unes dans nos archives, mais nous faisons appel à tous ceux qui en possèdent et qui pourront nous les envoyer. Pour ceux qui ne voudront pas s'en défaire — et nous les comprenons parfaitement — nous les ferons reproduire et nous leur retournerons l'original.

Ces photos doivent évidemment avoir une qualité suffisante pour être reproduites dans le bulletin et représenter, soit des lieux en l'état de l'époque, soit des camarades. Dans ce dernier cas, il sera intéressant, dans la mesure du possible, d'avoir les noms pour les identifier.

Nous commençons dans ce numéro par une série de photos du C 3. Elles nous avaient été remises, très peu de temps avant sa mort, par notre regretté camarade Charles Dufour (Charlot) avec quelques autres que nous passerons ultérieurement.

Malheureusement nous n'avons pas eu le temps de lui demander de nous donner les noms et nous serions heureux si quelques-uns se reconnaissaient ou reconnaissaient des camarades afin de pouvoir les donner dans un prochain numéro.

Nous remercions par avance tous ceux qui répondront à notre appel.

Ils contribueront à nous permettre de revenir trente-cinq ans en arrière, à retrouver des lieux qui ont été transformés et des visages qui ont bien changé depuis, ou qui ont disparu.

Nous pensons qu'ainsi votre collection de « Pionnier du Vercors » vous sera encore plus précieuse, et qu'il ne sera pas le journal que l'on jette après lecture, mais que l'on aime, au contraire, feuilleter à nouveau de temps en temps.

Générosité

Dans le numéro 27 de juin 1979, nous avons donné une liste de dons à notre Association.

Nous y ajouterons, pour compléter l'année 1979 :

Madame Bigar, de Genève, sœur du lieutenant Falck : 500 F.

L'Hirondelle, Amicale des Anciens du 6e B.C.A. : 250 F.

Tous nos plus vifs remerciements à ces généreux donateurs.

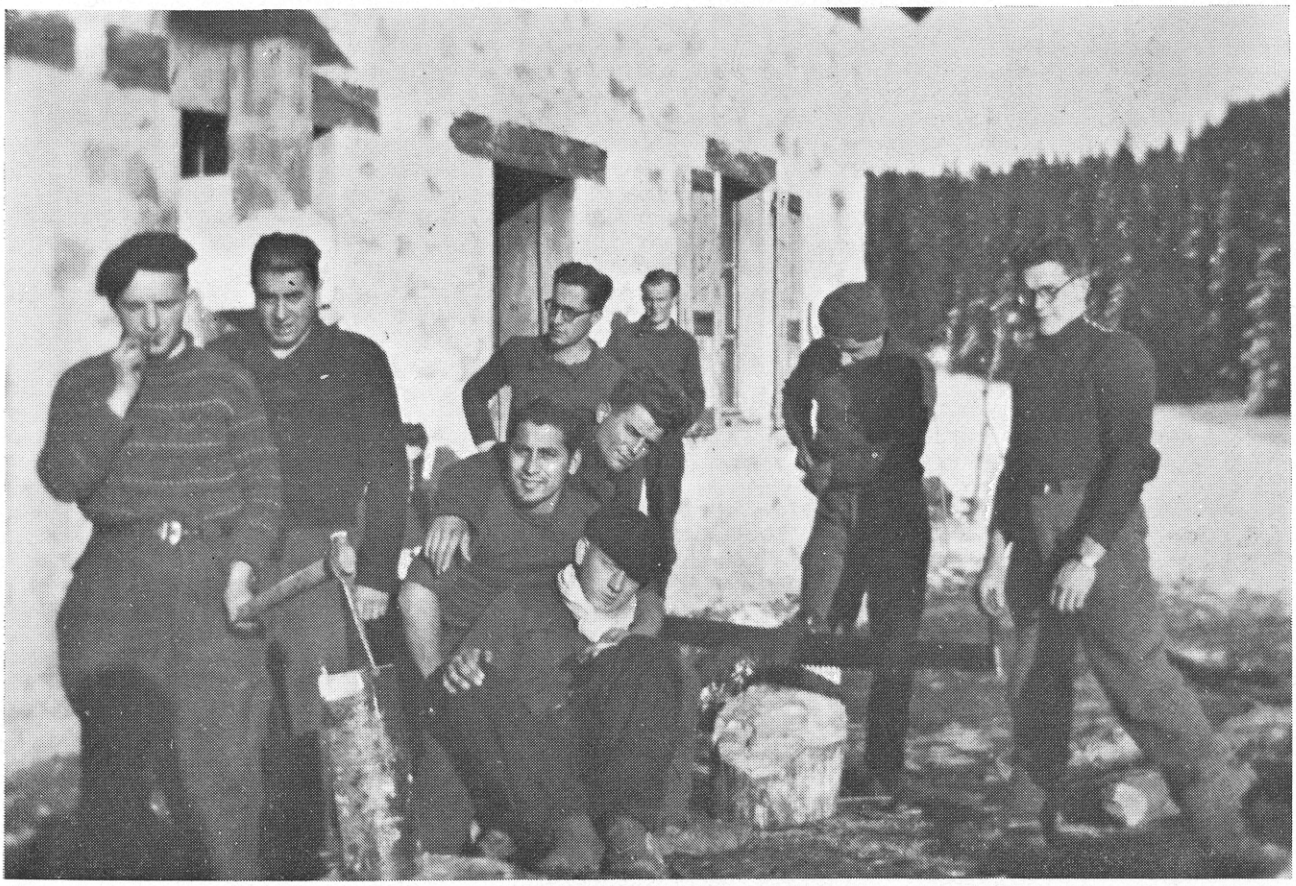

joies et peines

Lundi 25 février, en l'église Saint-Bruno à Grenoble, plusieurs centaines de personnes ont assisté aux obsèques de Madame Madeleine Ravinet, épouse de notre Président National.

Auprès de sa famille, se sont retrouvés des voisins, des gens de son quartier, de nombreuses connaissances proches ou lointaines, des représentants d'Associations de Résistants. Et puis il y avait les Pionniers. Ceux de Grenoble, bien sûr, mais aussi de Montpellier, Lyon, Valence, Romans, Monestier-de-Clermont, Mens, Saint-Jean-en-Royans, Pont-en-Royans, La Chapelle-en-Vercors, Villard-de-Lans, Rencurel, Méaudre, Autrans, avec des délégations accompagnant les Présidents de section.

Ils étaient venus apporter si possible à notre cher Georges un peu de réconfort, par leur présence fidèle, leur affectueuse amitié attristée. Et aussi pour dire un dernier adieu à une amie.

Car Madeleine Ravinet, épouse de leur Président, a su être aussi l'amie des Pionniers.

Elle a tenu son double rôle comme elle le devait, à la perfection. Et je crois avoir été bien placé pour savoir ce qu'un tel rôle a pu exiger de disponibilité, d'abnégation, de patience, de gentillesse, de sacrifices aussi dans la vie conjugale et familiale de leur couple, mais tout cela accepté sans contrainte.

Ce n'est pas par obligation qu'elle suivait son mari : elle était avec lui, à ses côtés, lorsqu'il le fallait. Mais sa présence était aussi discrète qu'attentive et montrait qu'elle avait tout à fait compris le sens de la lourde tâche à laquelle il se donne, et elle l'aidait de son mieux à l'accomplir.

Elle ne fut jamais « la Présidente », comme je l'appelais quelquefois par amicale taquinerie, provoquant ses protestations. Sans jamais s'immiscer dans les affaires de son mari et de l'association, elle participait cependant, tout naturellement, à ses enthousiasmes, partageait ses déceptions, apaisait ses colères, et lui apportait toujours tous les encouragements dont il pouvait avoir besoin.

L'apprentissage, elle l'avait fait dès le début de la clandestinité en surmontant les inquiétudes, les angoisses nées de la participation à la Résistance active de son mari, membre puis chef de Groupe Franc. L'expérience douloureuse s'est poursuivie lors des graves blessures de Georges au début de 1944. L'ayant appelée sans lui dire ce qui lui était arrivé, elle est partie seule, à Autrans, pour le découvrir, grièvement blessé, chez le Docteur Chauve. L'ayant ramené à Grenoble — on voulait le cacher dans un caveau ! — elle l'entoura des soins les plus attentifs durant de longues semaines, dans sa chambre clandestine.

Et puis, alors qu'elle fut rapidement consciente qu'il resterait tout de même handicapé, alors qu'elle aurait pu lui demander justement d'abandonner la lutte, ayant suffisamment participé et payé, elle devait encore le laisser repartir, si impatient de reprendre le combat et de rejoindre ses camarades, puisque, à peine remis, il remontait avec ses béquilles sur le Plateau.

Les affres de l'angoisse recommençaient, jusqu'à son retour à la Libération : elle disait simplement qu'elle n'était pas seule à avoir subi tout cela mais qu'elle avait eu, plus que d'autres, la chance de le voir revenir.

Et depuis, comme Georges et avec lui, elle n'avait cessé de continuer à « vivre » la Résistance. Sa porte était ouverte à tous les camarades, mais là encore ce n'était pas pour elle obligation mais amitié.

Il y a quelques années seulement, elle avait pu réaliser son rêve : sa coquette petite maison de Tain-l'Hermitage qu'elle aimait tant, qu'elle avait agencée avec beaucoup de goût. Lorsque les obligations de son mari le lui permettaient, elle s'y rendait avec la plus grande joie. Levée à l'aube pour être dans son jardin avec ses fleurs, et heureuse de recevoir les Pionniers qui lui rendaient visite...

Elle était encore parmi nous au dernier Congrès de Villard-de-Lans mais, au mois de juin, elle subissait une grave intervention chirurgicale.

Durant son séjour en maison de repos, au mois de juillet, elle m'avait dit sa peine et son regret de ne pouvoir être à Vassieux, le jour du 35e anniversaire. C'était probablement sa première absence à une cérémonie et elle a dû passer une bien mauvaise journée...

Et puis la maladie a eu raison d'elle et l'a emportée, en ce mois de février. Il a encore fallu que ce soit en endurant, avec le plus exemplaire courage, des souffrances qu'elle ne méritait pas. C'est encore elle, peu de temps avant de mourir, qui disait à son mari : « Mon pauvre Georges, quels soucis je te donne, quelle peine je te fais... ».

Je pense avoir bien connu Madeleine Ravinet, sinon l'avoir connue longtemps. Comme pour tous nos camarades, elle restera pour moi une parfaite épouse de Résistant, la compagne modeste et effacée mais digne, de notre Président, une amie très chère à nous tous, qui va bien nous manquer.

Parce qu'elle sut encore, en plus de tout cela, par une vie d'amour et de bonté, être une femme de bien.

Albert Darier.

Le mercredi 30 janvier ont eu lieu les obsèques de notre camarade Romanet André, de Saint-Nazaire-en-Royans. L'Association prend part à la peine de sa famille.

Le 14 décembre 1979, est arrivée dans ce monde Emilie Beaudoingt, fille de M. et Mme Jean Beaudoingt, nos fidèles annonceurs du Bulletin, et petite-fille de notre ami Sébastiani de Villard-de-Lans.

Delphine, fille de M. et Mme Espitallier, est apparue le 3 janvier 1980, petite-fille de notre camarade Chabert Edmond, Secrétaire de la section de Grenoble.

Nous participons à la joie des parents et grands-parents.

Lorsque paraîtra ce numéro, Régine Blanchard, fille de notre camarade Jeannot Blanchard de Valence — et notre imprimeur de surcroît — aura épousé Jean-Paul Bénistant, en l'église de Combovin le samedi 22 mars. Sincères vœux de bonheur aux époux.

courrier

Vœux

La fin de l'année nous a apporté un courrier abondant.

Nous ont adressé leurs vœux ou ont répondu aux nôtres : M. Jacques Chaban-Delmas, M. le Préfet de l'Isère, M. le Président du Conseil Général de la Drôme, M. le Président du Conseil Général de l'Isère, M. le Député-Maire de Grenoble, M. le Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants à Grenoble, M. Paul Dreyfus, M. le Président de l'Amicale des Anciens du 11e Cuirassiers, M. le Président de l'Hirondelle, M. le Président des F.F.I. d'Epernay et de sa Région, le Commandant de l'Escadron Vercors, Madame la Générale Huet, Madame Eugène Chavant, le Général M. Descour, le Général A. Le Ray, le Général R. Costa de Beauregard, M. Paul Brisac, M. le Président des Anciens du Maquis de l'Oisans, ainsi que de nombreux camarades : Roger David, René Mouchet, une carte de Yougoslavie de Béno, Martial Rebatel, André Blanchard, Marcel Manoury et la section de Valence, Marcel Cavaz, Jean Fratello, Robert Séchi, Maurice Répellin, Pierre-Camille Cecchetti, Joseph Guiboud-Ribaud, Gilbert Lhotelain, Henri Valette, Léon Gallan, Aimé Guillet, ainsi que de très nombreux autres qui ont ajouté un mot gentil avec l'envoi de leur cotisation. Qu'ils en soient tous remerciés.

Nous signalerons également le plaisir que nous a procuré la gentille carte de notre jeune ami Serge Porcile, de Vallauris, qui n'a pas oublié sa journée en Vercors.

En recevant les premières lettres nous faisant parvenir la cotisation 1980, nous avons eu quelques nouvelles de camarades.

Mendez Pierre, de Privas, a été hospitalisé et se remet maintenant.

Nous avons appris également l'hospitalisation de René Piron, de Bourg-de-Péage. Nous leur souhaitons, ainsi qu'à tous nos amis touchés par la maladie, un rapide et complet rétablissement.

René Ferrari, d'Aix-les-Bains, nous écrit : « Les années passent, mais le plus fidèle souvenir de notre cher Vercors reste dans ma pensée, liée au personnes qui me sont le plus chères ».

Mlle Hæzebrouck, d'Haubourdin, nous a adressé une lettre pleine d'émotion et de sensibilité. Le bulletin qu'elle attend impatiemment, la relie à tous les camarades de son frère, le capitaine « Hardy ». Et nous faisons ici un appel à tous ceux qui se sont trouvés avec lui à Vassieux le matin du 21 juillet 1944, pour nous adresser leur témoignage sur les derniers instants de ce valeureux chef. Mlle Hæzebrouck, qui conserve de ce frère un souvenir particulièrement vivace, leur exprime d'avance ses remerciements.

Distinctions

André Blanchard, de Felletin (23), un ancien de la section Beschet au Veymont, vient de se voir attribuer la Médaille Militaire. Toutes nos félicitations pour cette récompense attribuée à un vieux maquisard.

André Ravix, de la section de Villard-de-Lans, a reçu du Gouvernement Polonais, par les mains de son Consul, la Croix d'Or du Mérite Polonais, la plus haute distinction réservée aux étrangers. Nous nous en réjouissons et le félicitons.

Eugène Lecuyer, de Perpignan, nous fait connaître que la Croix de Combattant Volontaire de la Résistance au titre du Vercors lui a été décernée le 26 novembre 1979. Félicitations également.

Le 12 janvier, au cours de l'Assemblée générale de la section de Grenoble, le Président Cocat a eu l'honneur de remettre la Médaille Militaire à Anthelme Croibier-Muscat, Médaille qui lui était offerte par la section. La « cérémonie » toute amicale s'est terminée par une coupe de champagne offerte par le récipiendaire.

Cotisations

Déjà un grand nombre d'adhérents ont envoyé leur cotisation pour 1980. Nous les en remercions vivement et en particulier ceux qui ont rajouté un don de soutien, geste très apprécié par le responsable du Bulletin

Nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore fait se mettront à jour très prochainement.

A propos de la cotisation, certains camarades qui l'envoient directement au siège à Grenoble, réclament ensuite le timbre justificatif de l'année, à coller sur la carte. Nous voudrions signaler que les frais d'envoi sont trop élevés par rapport à la modicité de la cotisation. Le talon de paiement peut faire foi. Cependant nous l'adresserons volontiers à ceux qui le désirent et qui joindront un timbre-poste à leur demande.

Important

Les frais de secrétariat et d'expédition sont une charge de plus en plus lourde dans les dépenses de fonctionnement de l'Association.

C'est pourquoi nous sommes contraints — et chacun le comprendra — de demander à tous nos correspondants et camarades qui nous adressent des courriers nécessitant une réponse, de bien vouloir joindre un timbre-poste à cet effet. Ils en sont remerciés par avance.

soutien

Cette année encore, les Pionniers se montrent très généreux pour le soutien au bulletin, et cela est réconfortant. Cette forme d'aide vient en complément volontaire, pour nos camarades qui le peuvent, de la cotisation annuelle à 30 F depuis plusieurs années. Un certain nombre de nos abonnés au bulletin « Hors Pionniers » ont également adressé des dons de soutien. La rédaction remercie chaleureusement tous ceux qui figurent sur la liste ci-dessous, en espérant qu'elle sera suivie dans les prochains numéros d'autres listes aussi fournies. Avec l'aide appréciable de ceux qui nous confient une publicité amicale et fidèle, nous pourrons continuer à avoir un bulletin convenable. Chacun d'entre nous sait qu'il est notre indispensable lien. Ceux qui travaillent à le réaliser ont besoin de ces encouragements et ils ont par là la preuve qu'ils leur sont acquis.

5 F

Bernex Joseph, Imbaut Désiré, Vassiot Pierre, Hardy Marcel, Martin Louis, Mme Ravix Saint-Prix.

10 F

Jullien Pierre, Silvestre Suzanne, Bos Pierre, Vergier Fernand, Odeyer Elie, Bichon Léon, Félix Pierre, Raillon Marcel, Bertrand Aimé, Beaudoing Paul, Florès Antoine, Calvète Denis, Crosaz Georges, Boiron Emmanuel, Boulle Aimé, Soulier Jean, Bœro Denise, Répellin Marcel, Ravinet Georges, Gluck Ernest, Arnaud Gabriel.

15 F

Choain Alfred.

20 F

Denier Madeleine, Auvergne Gabriel, Vérilhac Albert, David Roger, Blanchard André, Séchi Robert, Manoury Marcel, Robert Jules, Biossat Max, Coulet Marcel, Bécheras Marcel, Archinard Yves, Bresson Henri, Gallan Léon, Quaresemin Jean, Dumas Marcel, Nonnenmacher Georges, Brun Marcel, Allard Jean, Sotty François, Féret Claude, O'Brien Roger, Porchey Paul, Olivier Germaine, Laulagnet Louis, Place Clément, De Vaujany Georges, Janin-Reynaud Léon, Portères René, Allier Louise, Barrier Pierre, Guiboud-Ribaud Joseph, Guigues Marceau, Millou René, D'Argence Maud, Sadin Jean, Recoux Joseph, Galland Marcel, Kauffmann Hubert, Maisonnat Louis, Friche Marcel, Veyret Emile, Boutin Adrien, Maschio Mansuete, Seyvet Roger, Ferrari René, Rave Sylvette, Gachet René, Servonnet Gabriel, Pellat-Finet André, Ruffier Ferdinand, Messori Mattéo, Rossetti Gaston, Teppe Jean, Archinard Jean, Guercio Ernest, Olech Bruno, Morrier Albert, Brenaut Joseph, Leleu André.

30 F

Magnat Louis, Gerlat Léon, Hugues Suzanne, Lacroix Léon, Pocard Cécile, Bigar Nicole.

40 F

Lyard Marianne, Tézier Pierre, Wicker Maurice, Savio Madeleine, Darier Georges, Sublet Gaston et Valentine.

50 F

Croibier-Muscat Anthelme, Filet Paul, Gervasoni Tony, Rey Marie-Louise, Paillier Charles, Darier Gaston, Chabal Marc.

70 F

Fabre Louis, Chaumaz Joseph, Pacallet Jean, Fratello Jean, Beschet Jean, Buisson Maurice, Mme Steil Armand, Grassi Joseph, Anonyme.

80 F

Lebrun Daniel, Lebecq Elisabeth, Garcet Jeanne, Ackermann Elise, Suffia Andrée.

100 F

Hæzebrouck Monique.

120 F

Payre-Ficot Robert.

150 F

Allemand Louis.

180 F

Rossetti Elie.

500 F

Section de Villard - Saint-Julien - Saint-Martin-Rencurel.

Liste arrêtée au 29 février (à suivre).

Ces annonceurs nous aident ...

soyez leurs clients

L'AUBERGE DES MONTAUDS
M. et Mme Pierre MAGNAT
BOIS-BARBU
38250 VILLARD-DE-LANS ☎ (76) 95-17-25

RESTAURANT LE BACHA
M. et Mme Jean-Pierre DEPETRO
Place de la Libération
38250 VILLARD-DE-LANS ☎ (76) 95-15-24

AGENCE ANDREOLETTY
32, avenue Alsace-Lorraine
38000 GRENOBLE Tél. : 21-11-36

André RAVIX **Chaussures**
38250 VILLARD-DE-LANS
Tél. : 95-11-25

HOTEL SOLEIL LEVANT
Mme CATTOZ
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. (76) 95-17-15

J.-P. MAZZOLENI **Boucherie**
Place de la Libération
Tél. 95-10-16 **38250 VILLARD-DE-LANS**

Jean BEAUDOINGT
ELECTRICITÉ EN BATIMENT
Le Mas des Bernards - **38250 VILLARD-DE-LANS**
Tél. : 95-12-15

BRUN et PELISSIER
Régie d'Immeubles
12, avenue Alsace-Lorraine
Tél. (76) 87-18-62 **38000 GRENOBLE**

René BELLE
PEINTURE - VITRERIE - SOLS
Avenue de Saint-Nizier
Tél. : 95-17-29 **38250 VILLARD-DE-LANS**

M. et Mme S. Girard-Blanc
HOTEL - RESTAURANT LA PÉLISSIÈRE
Avenue Carnot
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. 95-11-11

HOTEL - PIZZÉRIA la crémaillère
M. & Mme APPOLINAIRE
Dépôt pain de campagne cuit au bois
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. 95-14-66

LE CLOS MARGOT
Maison d'enfants à caractère sanitaire
Direction : **M. et Mme DEGACHES Jean**
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. : 95-10-52

Mieux habillé pour MOINS CHER

par les magasins « FEU VERT »

14. rue Mathieu-de-la-Drôme
12, côte Jacquemart

ROMANS

Entreprise de
MAÇONNERIE et TRAVAUX PUBLICS
D. PESENTI « La Résidence »
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. : 95-17-41

HOTEL « LES BRUYÈRES »
Direction M. TROUSSIER

38250 VILLARD-DE-LANS Tél. (76) 95.11.83

VÊTEMENTS HOMMES ET JEUNES GENS
MAISON DU PROGRÈS
ROMANS

Pharmacie J.-F. COTTE
13, place de la Libération
38250 VILLARD-DE-LANS Tél. : 95-11-95

Pour tous vos travaux de Peintures, Laques, Vernis, Papiers Peints,

voyez alpev

23, cours Bonnevaux - 26100 ROMANS

Par la vente directe du Fabricant à l'Utilisateur vous bénéficierez de Prix Exceptionnels

FINET-SPORT

VÊTEMENTS DE SPORTS

5, rue Félix-Poulat
38000 GRENOBLE Tél. : 87-02-71

GÉRANCES
Transactions immobilières

65, avenue Victor-Hugo
26000 VALENCE
Tél. : 44-12-29

Marcel COULET

Directeur

S. A.
Transports
BOUCHET

1 et 3, route de Lyon
38120 SAINT-ÉGRÈVE

Imprimerie
NOUVELLE

Jean Blanchard

26000 VALENCE

47, av. Félix-Faure

Tél. (75) 43-00-81

TRAVAUX PUBLICS

V.R.D. GÉNIE CIVIL
CANALISATIONS SOUTERRAINES
G.D.F. - P.T.T. - E.D.F.

Constructions industrialisées
Marque déposée

ENTREPRISE J. BIANI

Quartier Revol
26540 MOURS-SAINT-EUSÈBE

Correspondance : Boîte Postale 25
26100 ROMANS

cœur du Vercors

station de sports d'hiver classée
station de tourisme
station climatique classée

HAUT-LIEU DE LA RÉSISTANCE

HOTEL 2000

***** NN Georges FEREYRE**

détente
bar - salons - jardin
chambres avec
téléphone et bar

télévision
ascenseurs
garage
parking

Avenue de Valence - R.N. 92

26000 VALENCE - Tél. (75) 43-73-01

LES SOUVENIRS ÉMOUVANTS
D'UNE FILLETTE DE DIX ANS...

" RESCAPÉE DE VASSIEUX EN VERCORS "

par **Lucette MARTIN-DE LUCA**

Les Geymonds - BP 50 - **38250 Villard-de-Lans**

DROGUERIE R. MICHALLET
Place des Cosmonautes Tél. : 56-51-31
34280 LA GRANDE MOTTE

Maison DOENIAS
Lingerie - Bonnetterie
Bas - Chaussettes
31, côte Jacquemart **26100 ROMANS**

accessoires auto

COMPTOIR INDUSTRIEL DAUPHINOIS

Boulevard Gignier - **26100 ROMANS**
Tél. : 02-32-65

PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - COUVERTURE - QUINCAILLERIE

Joseph TORRÈS

Place des Martyrs - **38250 VILLARD-DE-LANS**
Tél. : 95-15-35

Réparations Machines Agricoles - Serrurerie - Ferronnerie
Jacques BOUVIER
" Les Vieres " - 38250 VILLARD-DE-LANS - Tél. 95 04 00

SELLES ANGLAISES
WESTERN et MEXICAINE
HARNACHEMENTS

BACHES et STORES
Locations

établissements

TARAVELLO

Rue des Charmilles
26100 ROMANS
Tél. : (75) 02-29-01

Peinture - Vitrerie - Sols

Guy FANTIN

38250 VILLARD-DE-LANS
Tél. : 95-15-21

Caisse d'Epargne
DE ROMANS
ET BOURG-DE-PÉAGE

Guy BERTRAND
CABINET D'ARCHITECTURE - MAITRE D'ŒUVRE
" Croix Liorin " - 38250 CORRENÇON-EN-VERCORS
TÉL. 95 14 19

RESTAURANT DU SAPIN - Chambres
René BEGUIN
26190 BOUVANTE-LE-BAS - Téléphone 1

MATHERON
ENTREPRISE d'ÉLECTRICITÉ

38250 VILLARD-DE-LANS
Tél. : 95-15-41

LE COL VERT

Bleu de Sassenage
Fourmes - Emmenthal

toute la nature du Vercors
en un seul fromage
pâte persillée, douce et onctueuse

VILLARD-DE-LANS
Tél. : 95-11-13 et 95-17-80

EXCURSIONS - TOURISME

AUTOCARS "LES RAPID'BLEUS"

26100 ROMANS
Tél. (75) 02-75-11

VILLARD-DE-LANS
AU VIEUX CHAUDRON
CHEZ TONY
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Appartements
GRILL
SALON DE THÉ
CREPERIE
TÉL. 95 15 81
Meublés à louer

Sté CHARTIER, CHAPUS & Cie
Charcuterie
Salaisons
Jambons
Saucissons
ROJAN

Siège :
3, rue de la Liberté
26100 ROMANS
Tél. (75) 02 27 23

LES CAPUCINES
Home d'enfants de France
VILLARD-DE-LANS Tél. (76) 95-10-90

RÉMO - FAVARIN
CARRELAGE
8, rue A.-Roux-Fouillet
38250 VILLARD-DE-LANS **Tél. (76) 95.00.93**

Ets COLLAVET

VINS - BIÈRES ET LIMONADES

38250 LANS-EN-VERCORS
R.C. Grenoble 06301152 Tél. 95-40-12

Imprimerie Nouvelle, Valence - Dépôt légal - 1er trimestre 1980 - Commission paritaire n° 446 D 73

CONSEIL D'ADMINISTRATION 1979

MEMBRES ÉLUS

Louis BOUCHIER	6, rue Victor-Boiron, 26100 Romans
Marin DENTELLA	36, bd Maréchal-Foch, 38000 Grenoble
Camille GAILLARD	« Le Rivisère », rue de Dunkerque, 26300 Bourg-de-Péage
Gaston BUCHHOLTZER	36, av. Louis-Armand, Seyssins, 38170 Seyssinet-Pariset
Honoré CLOITRE	H.P.D., 38120 Saint-Egrève
Gustave LAMBERT	24, rue de Stalingrad, 38100 Grenoble
Abel BENMATI	6, rue Lt-Col.-Trocard, 38000 Grenoble
Anthelme CROIBIER-MUSCAT	5, square La Bruyère, 38100 Grenoble
Georges RAVINET	54, rue Diderot, 38000 Grenoble

MEMBRES DE DROIT

Présidents de Sections

AUTRANS : Maurice REPELLIN
Les Gaillards, 38880 Autrans

GRENOBLE : Henri COCAT
5, rue Cdt-Debelle, 38000 Grenoble

LYON : Pierre RANGHEARD
22, rue Pierre-Bonnaud, 69003 Lyon

MEAUDRE : Georges BUISSON
La Verne, 38112 Méaudre

MENS : Raymond PUPIN
Saint-Baudille et Pipet, 38710 Mens

MONESTIER-DE-CLERMONT :
Gustave LOMBARD
38650 Monestier-de-Clermont

MONTPELLIER : Henri VALETTE
Le Mail 3, 42, av. St-Lazare
34000 Montpellier

PARIS : Louis ROSE
2, rue Marbeau, 92210 Saint-Cloud

PONT-EN-ROYANS : Louis FRANÇOIS
Le Petit Clos, 38680 Pont-en-Royans

ROMANS : Louis BOUCHIER
6, rue Victor-Boiron, 26100 Romans

SAINT-JEAN-EN-ROYANS : Aimé GUILLET
Mairie, 26190 Saint-Jean-en-Royans

SAINT-NIZIER : GIRARD
Saint-Nizier, 38250 Villard-de-Lans

VALENCE : Marcel MANOURY
89, av. du Grand-Charran, 26000 Valence

VASSIEUX-LA-CHAPELLE : Albert JARRAND
26420 La Chapelle-en-Vercors

VILLARD-DE-LANS : Tony GERVASONI
Au Vieux Chaudron, 38250 Villard-de-Lans

SECTION BEN : Colonel Pierre LAURENT
71, place Jacquemart, 26100 Romans

Délégués de Sections

AUTRANS : Paul BARNIER
38880 Autrans

GRENOBLE : Pierre BELLOT
49, rue Gal-Ferrié, Bt D, 38100 Grenoble

LYON :

MEAUDRE :

MENS : Albert DARIER
4, rue Marcel-Porte, 38100 Grenoble

MONESTIER-DE-CLERMONT : Pierre ATHENOUX
Roissard, 38650 Monestier-de-Clermont

MONTPELLIER :

PARIS : Dr Henri VICTOR
138, rue de Courcelles, 75017 Paris

PONT-EN-ROYANS : Ernest MUCEL
Plombier, 38680 Pont-en-Royans

ROMANS : Fernand ROSSETTI
Rue Premier, 26100 Romans

SAINT-JEAN-EN-ROYANS : Fernand DREVETON
Bédard, 26190 Saint-Jean-en-Royans

SAINT-NIZIER :

VALENCE : Jean BLANCHARD
1, rue Mathieu-de-la-Drôme, 26000 Valence

VASSIEUX-LA-CHAPELLE :

VILLARD-DE-LANS : Louis SEBASTIANI
La Conterie, 38250 Villard-de-Lans

BUREAU NATIONAL

Président national	:	Georges RAVINET
Vice-présidents nationaux	:	Louis BOUCHIER - Marin DENTELLA - Louis ROSE
Secrétariat	:	Albert DARIER - A. CROIBIER-MUSCAT
Trésorier national	:	H. COCAT - G. BUCHHOLTZER
Membres	:	Abel BENMATI

FFI
VERCORS